



Deuxième Forum régional

Faire progresser l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS)

Rapport

3-4 février 2026, Beyrouth

Rapport

Deuxième Forum régional

Faire progresser l'Agenda « Femmes,
Paix et Sécurité » (FPS)

3–4 février 2026, Beyrouth

Ce rapport reflète les points de vue de ses auteurs. L'Agence française de développement (AFD) et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française ne peuvent être tenus responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.

La Commission nationale pour les femmes libanaises (CNFL) est l'institution nationale officielle du Liban chargée de promouvoir les droits des femmes et l'égalité des genres. Créée par la loi n° 720 de 1998, la CNFL est rattachée à la Présidence du Conseil des ministres et constitue le mécanisme national de promotion de l'autonomisation des femmes et d'intégration de la perspective de genre dans les lois, les politiques et les institutions publiques.

L'Initiative Féministe EuroMed (IFE) est une plateforme politique qui offre son expertise en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et défend les droits des femmes, indissociables de la construction de la démocratie et de la citoyenneté, ainsi que des solutions politiques à tous les conflits et le droit des peuples à l'autodétermination.

L'Observatoire régional des violences faites aux femmes et aux filles (VAWG), hébergé par l'Initiative Féministe EuroMed (IFE) à Amman, est un mécanisme indépendant de suivi des lois et politiques relatives à la lutte contre les VAWG et de soutien à la mise en œuvre des déclarations ministérielles de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur le renforcement du rôle des femmes dans la société.

Faire progresser l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS)

Révision et correction linguistique par Jenna Brill

Copyright © 2025 par l'Initiative Féministe EuroMed (EFI)

ISBN : 979-10-978783-2-0

Initiative Féministe EuroMed

Courriel : ife@efi-euromed.org www.efi-ife.org

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
DÉROULEMENT DU FORUM.....	8
I. VOLONTÉ POLITIQUE, ENGAGEMENTS INSTITUTIONNELS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ (FPS)	9
II. ENGAGEMENTS DES ÉTATS EN FAVEUR DE L'AGENDA FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ : DES OBLIGATIONS JURIDIQUES À UNE PRÉVENTION ET UNE PROTECTION EFFECTIVES.....	12
III. RENFORCER LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA PROMOTION DE L'AGENDA FPS : PROTECTION, RÉSILIENCE ET MISE EN ŒUVRE MENÉE AU NIVEAU LOCAL	20
IV. LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DANS LE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA FPS : LÉGISLATION, FINANCEMENT ET REDEVABILITÉ.....	28
V. PROCESSUS DE TRANSITION SENSIBLES AU GENRE, CONSOLIDATION DE LA PAIX ET RECONSTRUCTION : LEÇONS APPRISSES ET DÉFIS DANS LES CONTEXTES TOUCHÉS PAR LES CONFLITS	36
VI. ATELIERS THÉMATIQUES : PRIORITÉS TRANSVERSALES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA FPS.....	42
RECOMMANDATIONS.....	50

Liste d'acronymes

AFD	Agence Française de Développement
AWO	Arab Women Organisation (Jordanie)
CDR	Conseil du développement et de la reconstruction (Liban)
CNFL	Commission nationale pour les femmes libanaises (Liban)
CRSV	Violences sexuelles liées aux conflits
CSW	Commission on the Status of Women
CVAWG	Cyberviolence à l'égard des femmes et des filles
EI	État islamique
FPS	Agenda Femmes, Paix et Sécurité
FSOF	Fonds de soutien aux organisations féministes
GE	Égalité entre les femmes et les hommes
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit /GmbH
GRK	Gouvernement régional du Kurdistan
IA	Intelligence artificielle
IFE	Initiative Féministe EuroMed
JNCW	Jordanian National Commission for Women
MoSD	Ministère du Développement social
NCFA	National Council for Family Affairs (Jordanie)
OCB	Organisations communautaires de base
ODD	Objectifs de développement durable
OING	Organisation internationale non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OSC	Organisations de la société civile
PAN	Plan d'action national
PDI	Personnes déplacées à l'intérieur
PWWSD	Palestinian Working Women Society for Development

RCSNU	Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies
RCSO	Regional Civil Society Observatory
RKI	Région du Kurdistan d'Irak
S&E	Suivi et d'évaluation
TFGBV	Genre facilitée par la technologie
UE	Union européenne
VAWG	Violence à l'égard des femmes et des filles
WEO	Women Empowerment Organization
WHRD	Défenseuses des droits humains des femmes
WR	Droits des femmes

INTRODUCTION

Le deuxième Forum régional intitulé « Faire progresser l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) » s'est tenu les 3 et 4 février 2026. Il a été organisé par la Commission nationale de la femme libanaise (NCLW) et l'Initiative Féministe EuroMed (IFE) dans le cadre du projet régional triennal « Renforcer les organisations féministes de la société civile pour la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité en Irak, au Liban, en Jordanie et en Palestine », financé par le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) de l'Agence française de développement (AFD) et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Organisé à Beyrouth, le Forum a réuni plus de 160 participant·e·s, dont des représentant·e·s d'organisations partenaires de la société civile (OSC) et d'organisations communautaires de base (OCB) issues des quatre pays du projet, ainsi que des parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'Agenda FPS, des expert·e·s en droits des femmes et en droit, des universitaires, des membres d'observatoires nationaux et régionaux sur la violence à l'égard des femmes et des filles (VAWG) et les droits des femmes, des acteurs internationaux, des bailleurs de fonds, des agences des Nations Unies (ONU) et des représentant·e·s des médias.

Le deuxième Forum régional s'est appuyé sur les résultats du premier Forum, organisé en mai 2025 à Amman, en Jordanie, qui avait réuni près de 80 participant·e·s et permis de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda FPS. Il a examiné les défis régionaux communs ainsi que les lacunes et obstacles propres à chaque pays, tout en formulant des recommandations politiques visant à faire progresser l'Agenda FPS.

Le deuxième Forum régional visait également à renforcer la collaboration entre les organisations féministes de la société civile et les organisations communautaires dirigées par des femmes, ainsi qu'avec les principales parties prenantes et les décideurs, afin de promouvoir la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda FPS dans les quatre pays concernés et à l'échelle régionale.

Le Forum a exploré les liens entre la mise en œuvre de l'Agenda FPS et plusieurs enjeux majeurs, notamment la justice climatique, la cyberviolence, la justice transitionnelle et la redevabilité, la sécurité économique ainsi que l'inclusion des femmes en situation de vulnérabilité, telles que les femmes en situation de handicap, les réfugiées, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et les travailleuses migrantes. Il a également abordé les défis liés au financement et à la mise en œuvre de l'Agenda FPS et a identifié des pistes d'action pour l'avenir.

DÉROULEMENT DU FORUM

Le Forum s'est articulé autour de cinq sessions plénières et de quatre ateliers. Il comprenait une séance d'ouverture consacrée à la volonté politique en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) ; la **Session 1**, portant sur les obligations juridiques des États et leur application pratique afin de garantir une prévention et une protection efficaces ; la **Session 2**, consacrée au rôle de la société civile dans la promotion de l'Agenda FPS et sa mise en œuvre au niveau communautaire ; la **Session 3**, portant sur le rôle de la communauté internationale dans la pérennisation de la mise en œuvre de l'Agenda FPS ; et la **Session 4**, consacrée à l'application des principes de l'Agenda FPS dans les processus de justice transitionnelle et de reconstruction dans les contextes post-conflit et de transition.

Les **sessions plénières** ont donné lieu à des tables rondes réunissant des représentants gouvernementaux et institutionnels, des acteurs des droits des femmes, des juristes et des experts de Jordanie, d'Irak et de la Région du Kurdistan d'Irak (RKI), du Liban et de la Palestine, ainsi que des représentants d'organisations internationales, de bailleurs de fonds et d'agences des Nations Unies. Les intervenants ont partagé leurs perspectives sur les dimensions concrètes et interdépendantes de la mise en œuvre de l'Agenda FPS dans la région et au-delà, suscitant des échanges riches et dynamiques avec les participant·e·s.

Les **quatre ateliers** organisés lors de la deuxième journée du Forum ont porté sur des thématiques identifiées comme prioritaires lors du premier Forum régional. L'**Atelier 1** était consacré à la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie (TFGBV) et à la cyberviolence à l'égard des femmes et des filles (CVAWG) ; l'**Atelier 2** à la justice climatique et à l'insécurité environnementale ; l'**Atelier 3** aux processus de transition sensibles au genre et à la reconstruction sociale ; et l'**Atelier 4** à la sécurité économique et aux droits des femmes.

Chaque atelier a été introduit par un court panel de cadrage réunissant trois intervenant·e·s, combinant les perspectives de la société civile, des décideurs politiques et du monde académique issus des quatre pays concernés.

Les discussions ouvertes et les débats de haut niveau qui se sont déroulés lors des sessions plénières et des ateliers ont eu lieu dans un climat de respect mutuel et d'échange ouvert des points de vue, garantissant que toutes les voix soient entendues, valorisées et représentées. Cette approche a considérablement enrichi les résultats du Forum.

Les échanges de bonnes pratiques et de leçons apprises ont contribué à définir les priorités en matière de renforcement de la mise en œuvre de l'Agenda FPS et de traitement des thématiques abordées dans les ateliers, considérées comme directement liées à sa mise en œuvre aux niveaux national et régional. Ces échanges ont également permis l'élaboration de recommandations concrètes.

I. VOLONTÉ POLITIQUE, ENGAGEMENTS INSTITUTIONNELS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ (FPS)



La volonté politique, l'élaboration inclusive des politiques publiques et les réformes favorisant les droits des femmes sont **essentiels** à la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS). Lors de la séance d'ouverture, Mme Nathalie Zaarour, Secrétaire du Bureau exécutif de la Commission nationale de la femme libanaise (CNFL), a souligné que l'Agenda FPS s'inscrit dans une vision stratégique globale de la

sécurité inclusive. Au-delà de l'égalité entre les femmes et les hommes, il englobe la stabilité de l'État, la qualité de la gouvernance et le bon fonctionnement des institutions publiques. Elle a insisté sur le fait que la participation des femmes aux processus décisionnels et aux processus de paix doit être substantielle — en contribuant activement à la définition des priorités et des politiques — et non simplement symbolique. En outre, le contexte régional et international actuel exige des approches globales et équitables pour parvenir à la paix et à la sécurité.



Au Liban, à la suite de la mise en œuvre du premier Plan d'action national (PAN) relatif à la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (2019-2024), la NCLW a été chargée d'élaborer le deuxième PAN, désormais finalisé et en attente de son lancement officiel et de son adoption. Celui-ci s'articule autour de cinq priorités principales : renforcer le leadership et la participation des

femmes ; protéger les femmes et les filles contre la violence dans les contextes de conflit et de crise ; promouvoir une culture de paix et de prévention des conflits ; garantir une réponse humanitaire et des processus de reconstruction sensibles au genre ; et renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination et de mise en œuvre efficace.

Les deux plans ont été élaborés grâce à une étroite collaboration entre les ministères, les institutions sécuritaires et militaires, les organisations de la société civile et les partenaires

internationaux, selon **une approche inclusive et participative** associant les jeunes, les personnes en situation de handicap, les médias et les institutions universitaires. Cette démarche contribue à renforcer la volonté politique et à définir des orientations stratégiques qui mobilisent l'ensemble des parties prenantes tout en reflétant la diversité de leurs perspectives et de leurs expériences. Ce Forum a favorisé le dialogue, l'échange d'expériences et l'examen de questions essentielles, contribuant ainsi à l'amélioration des mécanismes de mise en œuvre ainsi qu'au développement de systèmes de gouvernance et de sécurité plus inclusifs et durables.



M. Hervé Magro, **Ambassadeur** de France au Liban, a souligné que ce Forum se tenait à un moment crucial pour le Moyen-Orient, mettant en évidence l'urgence de parvenir à **une paix durable, laquelle ne peut être réalisée sans la participation effective des femmes** et la pleine reconnaissance de leurs droits. Il a rappelé que la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies constitue un cadre essentiel pour lutter contre la violence et les

discriminations, d'autant plus que les femmes sont souvent les premières victimes des conflits armés.

Il a insisté sur l'importance **d'associer les hommes** à cet effort, soulignant que la réalisation de l'égalité et le renforcement du rôle des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité constituent une responsabilité partagée. À cet égard, il a salué la présence d'hommes parmi les participant-e-s au Forum.

Il a également indiqué que le soutien du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères à ce type d'initiatives **témoigne de l'engagement de la France à renforcer le rôle des femmes** dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits, ainsi qu'à faire de la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité une priorité au Liban. Ce soutien a permis à des organisations clés de mettre en œuvre quinze initiatives fournissant une assistance sociale et économique bénéficiant principalement aux femmes, dans un contexte nécessitant des interventions urgentes.

Soulignant que les changements durables reposent sur la confiance et un engagement constant, l'Ambassadeur Magro a réaffirmé **le soutien continu de la France** et salué les efforts de la Commission nationale de la femme libanaise (NCLW), notamment sous l'impulsion de



la Première Dame du Liban, pour faire progresser la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le rôle central des mouvements de femmes dans la construction de la volonté politique nécessaire à la mise en œuvre de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) a été souligné par Mme Lilian Halls-French, coprésidente de l'Initiative Féministe EuroMed (IFE). Elle a mis en avant l'importance du projet, qui a permis

aux mouvements féministes en Irak, au Liban, en Jordanie et en Palestine de jouer un rôle **moteur** dans la mise en œuvre de l'Agenda FPS, et a remercié l'Agence française de développement (AFD) ainsi que le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères pour leur soutien.

Mme Halls-French a rappelé qu'IFE célèbre son **vingtième anniversaire dans un contexte régional et international** particulièrement difficile. Malgré ces défis, l'organisation a maintenu un engagement constant et sans faille dans la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles (VAWG). Les politiques de sécurité traditionnelles continuent de négliger l'absence de véritable sécurité pour les femmes, même en période de paix, alors que celles-ci restent confrontées à une **violence persistante dans les sphères privée et publique**. Cette réalité exige une **remise en question des conceptions conventionnelles de la paix et de la sécurité**, ainsi qu'une réflexion sur l'écart qui subsiste entre les cadres institutionnels officiels et les expériences vécues par les femmes.

Une **orientation stratégique inclusive** est indispensable pour répondre à des **problématiques interdépendantes** telles que la justice climatique, la cyberviolence à l'égard des femmes et des filles (CVAWG), la justice transitionnelle, la redevabilité et la sécurité économique. Cette approche doit également prendre en compte les besoins des femmes les plus vulnérables, notamment les femmes en situation de handicap, les réfugiées, les femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les travailleuses migrantes.

II. ENGAGEMENTS DES ÉTATS EN FAVEUR DE L'AGENDA FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ : DES OBLIGATIONS JURIDIQUES À UNE PRÉVENTION ET UNE PROTECTION EFFECTIVES

Le deuxième Plan d'action national du Liban pour la Résolution 1325 : renforcer les capacités institutionnelles ainsi que la résilience et la capacité des femmes à faire face aux défis climatiques et économiques



L'élaboration du Plan d'action national (PAN) du Liban pour la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies s'est appuyée sur les piliers fondamentaux de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) : la participation des femmes à la prise de décision, la prévention, la protection ainsi que les secours et le relèvement. Mme Cynthia El Asmar, journaliste et membre de l'Assemblée générale de la Commission nationale de la femme libanaise (CNFL), a souligné

l'approche flexible adoptée par le PAN, qui permet d'anticiper les défis émergents et d'y répondre au cours de sa mise en œuvre. La CNFL a organisé des **consultations** avec des expert·e·s sur des questions émergentes telles que la cyberviolence à l'égard des femmes et des filles (CVAWG), le changement climatique et les réponses aux crises humanitaires. Elle **plaide** également pour **l'adoption d'une loi visant à protéger les femmes et les filles contre la violence numérique** et à renforcer leurs capacités dans le domaine des technologies.

Le deuxième PAN **intègre les dimensions environnementales et climatiques** dans la mise en œuvre de l'Agenda FPS en analysant les effets des catastrophes naturelles et de la dégradation des ressources sur les femmes et les filles, en renforçant les capacités institutionnelles de réponse aux crises dans une perspective d'égalité de genre, et en consolidant la résilience ainsi que la capacité des femmes à faire face aux défis climatiques et économiques. Ces orientations se reflètent particulièrement dans la quatrième priorité du plan, consacrée à une approche globale des secours et du relèvement, afin de garantir que les besoins des femmes et des filles — en particulier des femmes déplacées à l'intérieur du pays — soient pris en compte en matière de protection, de santé psychosociale ainsi que d'autonomisation économique et sociale.

Parmi les interventions proposées figurent la réalisation d'études et l'organisation de dialogues sur les **liens entre le changement climatique et la sécurité humaine**, la mise en

place de systèmes d'alerte précoce et de mécanismes de gestion des risques sensibles au genre, ainsi que l'organisation de consultations sur **l'intégration de la perspective de genre dans les politiques de réponse au changement climatique et de gestion des ressources naturelles**.

La CNFL a adopté une **approche participative** élargie pour l'élaboration du PAN, associant les ministères, les administrations publiques, les organisations de la société civile, les groupes de jeunes, les institutions universitaires et médiatiques, les organisations internationales et les parties prenantes concernées, y compris les femmes en situation de handicap. Le PAN comprend également des **priorités clairement définies**, des **indicateurs de suivi et d'évaluation (S&E)**, ainsi qu'un **budget estimatif** pour sa mise en œuvre, accompagnés d'un cadre de gouvernance participatif structuré autour de trois niveaux : stratégique, technique et opérationnel.

Le troisième PAN de l'Irak pour la RCSNU 1325 : de nouvelles approches pour répondre aux défis émergents, notamment la violence numérique, le cyberchantage, les cybermenaces et les risques liés au climat



L'Irak est le premier pays de la région à avoir adopté un PAN pour la RCSNU 1325. Le Dr Ahmad Al Zubaidi, Directeur général adjoint de la Direction nationale des femmes irakiennes au Secrétariat général du Conseil des ministres à Bagdad, a indiqué que l'Agenda FPS en Irak a évolué au-delà d'une simple obligation internationale ou d'un cadre fondé sur les droits pour devenir une

véritable stratégie de sécurité nationale reposant sur une planification précoce, le renforcement des institutions et le traitement des causes profondes de la fragilité sociale. Les défis sécuritaires contemporains, en **particulier la violence numérique, le cyber-chantage, les cybermenaces et les risques liés au climat**, exercent aujourd'hui de nouvelles pressions qui dépassent les capacités des cadres juridiques traditionnels. Ils contribuent ainsi à accroître la complexité de la lutte contre la VAWG et à renforcer les mécanismes qui excluent les femmes de la vie publique.

Aujourd'hui, l'Irak développe de **nouvelles approches** pour faire face à ces menaces en repensant les plans nationaux et les systèmes d'alerte précoce, en passant d'une planification sectorielle à une planification fondée sur l'analyse des schémas de menaces, et en

développant des systèmes de données reliant des indicateurs numériques, tels que les discours de haine, à des mécanismes de réponse préventive. Parmi les mesures institutionnelles mises en place figurent la création d'un **Groupe de travail sur les femmes chargé** de lutter contre l'extrémisme violent au sein du Conseil consultatif de sécurité nationale, **la formation des personnels de sécurité** au traitement des preuves numériques, ainsi que la création d'un **comité de haut niveau** destiné à soutenir la participation politique des femmes et à **les protéger contre la violence politique et le cyber-chantage**.

L'insécurité environnementale et la dégradation des ressources agissent comme des facteurs aggravants de vulnérabilité, conduisant à ce que le Dr Al Zubaidi a qualifié de « féminisation de la pauvreté environnementale ». Cette situation rend nécessaire **l'intégration de politiques climatiques sensibles au genre** dans la mise en œuvre de l'Agenda FPS. L'Irak établit ainsi un **lien entre la sécurité économique des femmes, l'accès équitable aux ressources et leur autonomisation économique**, tout en orientant une partie des financements climatiques vers **des projets dirigés par des femmes** et en soutenant **l'agriculture durable**. À cet égard, 25 % des prêts concessionnels ont été consacrés à des projets portés par des femmes dans des zones touchées par les effets de la dégradation environnementale.

Les réfugiés, les PDI et les personnes retournées dans leur région d'origine sont confrontés à de nombreux défis, tout comme les **femmes en matière d'autonomisation économique**. L'absence de documents officiels constitue notamment un obstacle majeur à l'accès aux services et à la participation à la vie publique. L'Irak a adopté des **politiques visant à élargir l'accès aux services par le biais de centres de services intégrés (« One Stop Service Centres »)** et par le **financement d'organisations locales de femmes**, afin de garantir que les voix des **groupes marginalisés** soient entendues par les décideurs.

Parmi les bonnes pratiques figure le Centre Al-Amal pour la réhabilitation des personnes de retour du camp d'Al-Hol. Ce centre a accueilli plus de 18 000 personnes retournées, mis en œuvre des programmes de réhabilitation, délivré des centaines de cartes nationales d'identité, ouvert des centres modèles fournissant des services médicaux, psychologiques et juridiques intégrés, et contribué avec succès à la réunification de plus de 1 000 familles.

Le troisième PAN de la Région du Kurdistan d'Irak pour la RCSNU 1325 : définir le rôle de chaque acteur et apporter des réponses globales aux enjeux émergents tels que la violence numérique, le changement climatique et les déplacements forcés



Le Gouvernement régional du Kurdistan (GRK) demeure engagé dans la mise en œuvre de l'Agenda FPS en **favorisant la participation des femmes aux processus décisionnels** et en garantissant un environnement sûr pour leur engagement dans la vie politique et civique, en particulier face aux **menaces numériques visant les femmes militantes**.

Mme Fenik Shafik, Directrice générale de la Direction générale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de la famille au ministère de l'Intérieur de la Région du Kurdistan d'Irak (RKI), a souligné que l'Agenda FPS constitue un cadre fondamental pour renforcer la sécurité des femmes et la stabilité sociale dans un contexte marqué par des défis régionaux croissants. Selon elle, cet agenda nécessite aujourd'hui des **stratégies adaptatives capables de répondre à des problématiques en constante évolution**, telles que la violence numérique, le changement climatique et les déplacements forcés.

Des **progrès ont été enregistrés en matière de leadership féminin**, avec la présence de femmes à des postes ministériels et de vice-ministres, ainsi qu'une représentation d'environ 30 % au Parlement du Kurdistan. L'objectif ne se limite toutefois pas à une représentation numérique, mais vise également une **participation effective des femmes à l'élaboration des politiques publiques**.

La **dégradation de l'environnement, la raréfaction des ressources** et les **déplacements de population** accroissent la vulnérabilité des femmes et leur exposition à la violence et à l'exploitation, ce qui **rend nécessaire l'adoption de politiques climatiques sensibles au genre**. La RKI a adopté une **approche participative** associant les ministères et la société civile pour renforcer la protection des femmes. Elle a également créé une direction spécialisée au sein du ministère de l'Intérieur et **intégré davantage de femmes dans les forces militaires et policières** afin d'améliorer la protection dans les camps et les communautés touchées.

Le troisième PAN de la RKI définit clairement les rôles de l'ensemble des parties prenantes et prévoit plusieurs **mécanismes**, notamment des lignes d'assistance téléphonique accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des unités spécialisées dans la lutte contre la cybercriminalité

ainsi que **cinq centres** d'hébergement destinés aux femmes exposées à des risques. Mme Shafik a également souligné l'importance de **l'autonomisation économique des femmes** à travers le **soutien aux petites entreprises** et aux **programmes générateurs de revenus**, en particulier pour les **femmes déplacées** et les **femmes en situation de handicap**.

Elle a conclu en insistant sur la nécessité de **renforcer la coopération entre les institutions publiques et la société civile**, ainsi que sur l'importance d'un **financement adéquat**, rappelant que les **contraintes financières demeurent l'un des principaux obstacles** à la pleine mise en œuvre de l'Agenda FPS.

La mise en œuvre de l'Agenda FPS en Palestine dans un contexte politique et sécuritaire extrêmement complexe marqué par l'occupation continue et les crises récurrentes



La mise en œuvre de l'Agenda FPS en Palestine est confrontée à des défis considérables résultant du contexte **d'occupation prolongée et des crises récurrentes**, qui entravent le fonctionnement des institutions et limitent la mise en œuvre des PAN relatifs à la RCSNU 1325.

Mme Hanan Saliba, Présidente de la Palestinian Working Woman Society for Development (PWWSD), a souligné que les femmes et les filles palestiniennes figurent parmi les groupes les plus vulnérables, confrontées à des défis politiques, sociaux et économiques qui se croisent et se renforcent mutuellement.

Les **évolutions technologiques**, bien qu'elles présentent des avantages à l'échelle mondiale, sont également devenues en Palestine des outils de pression supplémentaires, notamment à travers les **infrastructures de surveillance** et le **contrôle des réseaux sociaux** sous **prétexte de lutter contre l'incitation à la violence**. La cyberviolence à l'égard des femmes et des filles (CVAWG), le harcèlement en ligne et les actes d'intimidation numérique sont également en augmentation.

Les **effets de la dégradation de l'environnement et du changement climatique** sont également visibles. La **pollution générée par les colonies industrielles** accentue les risques sanitaires et économiques, particulièrement dans un contexte marqué par la **rareté des ressources**. La **justice climatique** fait partie intégrante des **droits humains**, et la mise en œuvre de l'Agenda FPS est étroitement liée aux stratégies **nationales d'adaptation au changement climatique** et de **gestion des catastrophes**, au sein desquelles la participation des femmes — en particulier des femmes rurales et déplacées — doit être garantie.

Il est essentiel de dépasser la **représentation symbolique** pour parvenir à une participation **véritable et effective**, tout en reconnaissant la diversité des expériences et des besoins des femmes, notamment des **femmes en situation de handicap**, des **femmes déplacées de force**, des **femmes rurales** et des jeunes femmes.

La participation des femmes est indispensable au renforcement de la résilience des communautés ainsi qu'à la mise en œuvre effective de l'Agenda FPS. Des **approches inclusives et multisectorielles** sont nécessaires, accompagnées d'**indicateurs mesurables** permettant d'évaluer concrètement le niveau d'inclusion atteint.

Le troisième PAN de la Jordanie pour la RCSNU 1325 : accroître le financement, renforcer les mécanismes de suivi et adopter des approches intégrées pour répondre à des défis interconnectés



La Jordanie procède actuellement à l'évaluation de son précédent PAN et à l'élaboration de son troisième PAN pour la mise en œuvre de la RCSNU 1325, **en s'appuyant sur les enseignements tirés du premier Forum régional et sur les recommandations qui en sont issues**. Mme Huda Ayesh, Directrice de l'Unité des politiques et de l'Observatoire au sein de la

Jordanian National Commission for Women (JNCW), a souligné que si l'Agenda FPS demeure essentiel à la protection des femmes dans les contextes de conflit, de **nouveaux défis**, notamment la **violence facilitée par la technologie**, constituent des menaces croissantes à la participation des femmes à la vie publique.

La Jordanie a entrepris plusieurs premières actions pour répondre à cette problématique, notamment à travers des **campagnes de sensibilisation** menées dans le cadre des 16 Jours d'activisme contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que par une coopération avec la société civile, le Centre de gestion des crises et le Centre national de cybersécurité. Toutefois, Mme Ayesh a insisté sur la nécessité de disposer d'un cadre législatif plus clair et de mesures pratiques plus efficaces.

Si le deuxième PAN abordait déjà la participation des femmes à la gestion des crises, **davantage de financements, des mécanismes de suivi plus robustes et des approches intégrées sont aujourd'hui nécessaires** pour répondre à des défis interdépendants tels que les déplacements liés au climat, la VAWG et la traite des êtres humains.

L'intégration de la justice climatique dans la mise en œuvre de l'Agenda FPS repose sur trois axes principaux : l'élaboration de politiques climatiques sensibles au genre, l'intégration de mécanismes de prévention et de protection dans les plans de réponse aux catastrophes, et l'orientation des financements liés au climat vers des initiatives dirigées par des femmes.

Le renforcement de la participation effective des femmes nécessite également des systèmes de données plus solides, ventilés par sexe et fondés sur une approche intersectionnelle, un soutien accru aux organisations de femmes et aux organisations communautaires, ainsi que des mécanismes renforcés de redevabilité et de coordination.

Une paix durable ne peut être atteinte qu'avec la participation de toutes les femmes. L'inclusion constitue le fondement de sociétés plus stables, plus résilientes et plus justes.

Principales priorités identifiées par le panel et lors des échanges de points de vue, de bonnes pratiques et de leçons apprises

❖ Développement de mécanismes de mesure de la mise en œuvre des PAN

Il n'existe actuellement pas d'indicateurs suffisamment précis permettant de mesurer le niveau de réussite des PAN, ce qui a conduit les parties prenantes concernées à travailler à l'élaboration de mécanismes plus systématiques afin d'évaluer leur impact réel à l'avenir.

Les participant·e·s ont expliqué qu'en Jordanie, par exemple, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PAN sont suivis à travers un système de suivi et d'évaluation (S&E) soutenu par les Nations Unies et fondé sur un ensemble d'indicateurs. Parmi les principaux indicateurs figurent l'augmentation de la participation des femmes aux postes décisionnels, notamment dans les secteurs de la sécurité, de l'armée et des autres institutions publiques. Toutefois, des mécanismes complets de S&E demeurent nécessaires afin de mesurer de manière adaptée la mise en œuvre de chaque PAN.

❖ Participation de la société civile et des organisations de femmes

Les discussions ont mis en évidence l'importance d'établir des cadres de gouvernance clairs définissant les rôles et les responsabilités des institutions gouvernementales et des organisations non gouvernementales, afin de renforcer la confiance et la coordination entre les différents acteurs.

Garantir la participation de la société civile et des organisations de femmes à l'élaboration, à la mise en œuvre ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des PAN constitue une priorité majeure, en particulier au regard des défis auxquels ces organisations peuvent être confrontées.

L'expérience de la Jordanie et de la Région du Kurdistan d'Irak dans la création de forums d'organisations de la société civile engagées dans la mise en œuvre de l'Agenda FPS, où les organisations sont représentées par des membres élus, a contribué à **mieux structurer leur participation et à renforcer leur rôle dans le suivi de la mise en œuvre.**

❖ **Intégration des femmes marginalisées**

Les échanges ont également porté sur l'importance d'intégrer les femmes marginalisées, notamment les femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), les femmes réfugiées, les femmes en situation de handicap, les femmes âgées et d'autres groupes vulnérables, à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des PAN.

Les participant.e.s ont souligné que la réalisation de cet objectif ne se limite pas à l'octroi de financements. Comme l'ont montré les expériences de la Palestine et du Liban, elle nécessite également de **garantir à ces femmes l'accès aux services essentiels** ainsi qu'aux **mécanismes de protection et de justice**, notamment les lignes d'assistance téléphonique et les services de soutien.

À cet égard, le **soutien financier constitue un facteur déterminant** pour assurer la durabilité et l'élargissement des programmes, en particulier lorsque les gouvernements ne sont pas en mesure d'assumer seuls l'ensemble de ces efforts.

❖ **Mise en place de cadres institutionnels pour lutter contre la VAWG, en particulier la violence numérique, et renforcer la sensibilisation**

Les participant.e.s ont examiné les cadres institutionnels nécessaires pour lutter contre toutes les formes de VAWG, en particulier la violence numérique. Ils ont insisté sur l'importance de mettre en place des **mécanismes intégrés** associant les institutions publiques et les organisations de la société civile.

Comme l'a montré l'expérience de l'Irak, ces mécanismes peuvent **inclure la création d'unités de police spécialisées dans la lutte contre la cybercriminalité**, chargées de recevoir les plaintes et d'en assurer le suivi, parallèlement aux actions menées par les organisations de femmes pour **sensibiliser aux outils de protection numérique et aux mécanismes de signalement.**

Les discussions ont également mis en évidence l'importance de **mettre à disposition des lignes d'assistance et des plateformes de signalement** pour les cas de **violence et de chantage en ligne**, ainsi que la nécessité de **développer des législations** criminalisant ces pratiques et renforçant la protection juridique des femmes.

III. RENFORCER LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA PROMOTION DE L'AGENDA FPS : PROTECTION, RÉSILIENCE ET MISE EN ŒUVRE MENÉE AU NIVEAU LOCAL

Soutenir les organisations de femmes : une priorité urgente pour garantir la crédibilité et la pérennité de l'Agenda FPS

Le renforcement des organisations de la société civile dirigées par des femmes est devenu une **nécessité urgente** pour garantir la **crédibilité et la pérennité** de l'Agenda FPS. Les discussions ont réuni les perspectives de représentantes de la société civile internationale, de défenseuses des droits humains des femmes (WHRDs) et de représentantes ministérielles de



la région.

Mme Sylvi Bratten, Directrice exécutive du Forum for Women and Development (Norvège), a rappelé que les organisations de femmes ont été la force motrice à l'origine de l'adoption de la RCSNU 1325 et qu'elles continuent de promouvoir sa mise en œuvre tout en veillant à ce que les gouvernements et les organisations internationales rendent

compte de leurs engagements. **Les organisations féministes locales opérant dans les pays touchés par les conflits** disposent d'une connaissance directe des réalités vécues sur le terrain, ce qui les place dans une **position privilégiée** pour traduire les engagements politiques en résultats concrets, tout en garantissant une représentation inclusive de l'ensemble des femmes, y compris celles qui se situent en dehors des groupes traditionnellement privilégiés.

Cependant, la participation des femmes aux processus de paix à l'échelle mondiale demeure extrêmement limitée. **Aucun des accords de paix conclus en 2023** n'a impliqué de femmes en tant que signataires ou représentantes officielles, ce qui témoigne d'un déficit général de participation effective.¹ Même dans les **pays favorables à la participation des femmes**, la mise en œuvre des engagements a souvent **été retardée par des priorités liées aux conflits ou à la guerre**, révélant une **faiblesse de l'engagement institutionnel et un manque de durabilité**. Il est donc nécessaire de maintenir une pression constante afin de garantir que les États respectent leurs engagements en matière de droits des femmes.

¹ Rapport 2024 du Secrétaire général des Nations Unies au Conseil de sécurité :

<https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/S-2024-671.pdf>

Aujourd'hui, les menaces auxquelles sont confrontées les défenseuses des droits humains des femmes sont multiples. Elles comprennent les menaces physiques et psychologiques, l'utilisation de la violence sexuelle comme outil de stigmatisation, le ciblage des membres de leur famille, ainsi que diverses formes d'attaques numériques telles que la diffamation, le doxxing et les hypertrucages (« deepfakes »). La protection des militantes nécessite des évaluations approfondies des risques, des financements adéquats pour la protection organisationnelle ainsi que des mécanismes solides de protection numérique et juridique.

Au Liban, par exemple, les défenseuses des droits humains des femmes sont confrontées à une multiplication des campagnes de diffamation et de harcèlement, dans un contexte marqué par la faiblesse des cadres juridiques et de leur application. Cette situation accroît les risques numériques et rend les activités de documentation particulièrement sensibles. La société civile joue un rôle essentiel dans la préservation de la mémoire des violations, tandis que la protection des femmes accueillies dans les centres de soutien exige des mesures strictes garantissant leur sécurité et la confidentialité de leur identité.

Le soutien des partenaires internationaux et des bailleurs de fonds aux initiatives locales est essentiel afin de permettre à celles-ci d'agir de manière indépendante et flexible, à l'abri des agendas politiques ou économiques, et de garantir ainsi la continuité d'un travail authentiquement fondé sur les droits. **Le renforcement de la société civile et le maintien d'un dialogue ouvert avec les institutions publiques demeurent indispensables à la pérennité de l'Agenda FPS.** À défaut d'un soutien réel aux organisations féministes, les progrès accomplis aux niveaux national, régional et international risquent d'être remis en cause.

Les organisations féministes et locales jouent un rôle central, intervenant souvent en première ligne lors des conflits, avant même que les gouvernements ou les agences des Nations Unies ne puissent agir



Cette réalité a été réaffirmée par Mme Ghida Anani, fondatrice et directrice d'ABAAD – Resource Center for Gender Equality au Liban. Selon elle, il est **plus urgent que jamais de renforcer les organisations féministes et les organisations locales de la société civile afin de garantir la crédibilité, la durabilité et l'impact de l'Agenda FPS aux niveaux national et régional.** L'absence de

documentation et de données statistiques suffisantes aux niveaux national et international

complicque la planification fondée sur des données probantes. Toutefois, les **chiffres disponibles révèlent une forte augmentation de la violence à l'égard des femmes et des filles dans les contextes de conflit**. Le taux de féminicides a quadruplé en 2023 par rapport à 2021 et 2022, tandis que les violences sexuelles liées aux conflits (CRSV), y compris les viols commis contre des femmes et des filles, ont augmenté de 87 % par rapport à 2022.

Ces indicateurs reflètent le poids considérable supporté par les femmes et les filles, et démontrent que la responsabilité de répondre à ces défis ne repose pas sur un seul acteur. Dans ce contexte, les organisations féministes et locales jouent un **rôle essentiel, intervenant souvent en première ligne lors des crises et des conflits**, avant même que les gouvernements ou les agences des Nations Unies ne soient en mesure d'agir.

Ces organisations apportent une **légitimité indispensable au niveau local** grâce à leur connaissance approfondie des dynamiques culturelles et sociales et à la confiance qu'elles entretiennent avec les communautés. Cette proximité est essentielle pour garantir que l'Agenda FPS soit applicable, approprié localement et mis en œuvre avec la participation de toutes les femmes, y compris les groupes les plus marginalisés, tels que les femmes âgées, les femmes en situation de handicap, les femmes étrangères et les travailleuses domestiques.

Le renforcement de ces organisations est indispensable pour préserver les acquis réalisés dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité. Malgré des défis importants tels que le manque de financement, les réactions hostiles (« contrecoup ») et la politisation des questions liées au genre, ces organisations continuent de fournir des services essentiels, souvent vitaux, grâce à l'engagement de leurs équipes et à une mobilisation soutenue.

L'Agenda FPS repose sur trois piliers fondamentaux : la protection, la réponse et la participation. **Le soutien et le renforcement des organisations féministes contribuent à la mise en œuvre effective de ces principes, renforcent leur indépendance, protègent les femmes contre les réactions hostiles** et favorisent la construction de la paix au niveau communautaire ainsi que la préservation des acquis nationaux dans un contexte international en constante évolution.

Les défenseuses des droits humains des femmes sont confrontées à de multiples menaces : leur protection exige des efforts coordonnés



Mme Wathba Altayyar, experte en droits des femmes en Irak, a souligné que le **renforcement des organisations féministes et des organisations communautaires ne consiste pas seulement à accroître leur nombre**, mais également à veiller à ce qu'elles disposent des capacités, des ressources et de l'autonomie nécessaires pour remplir efficacement leur mission sur le terrain. Cela inclut le suivi des politiques publiques, la redevabilité des

gouvernements, la garantie de la durabilité des actions entreprises et l'appui aux décideurs dans la mise en œuvre de l'Agenda FPS. Ces organisations ont joué, et continuent de jouer, un rôle essentiel dans la promotion de la mise en œuvre de la RCSNU 1325, notamment à travers l'élaboration des PAN et le suivi des engagements pris.

L'expérience de l'Irak après 2003 montre qu'environ 6 000 organisations de la société civile ont été créées, dont près de 1 500 sont aujourd'hui actives, parmi lesquelles figurent plusieurs organisations de femmes influentes. Malgré cette dynamique, la société civile irakienne est confrontée à des défis importants, notamment la faiblesse des mécanismes de redevabilité juridique, les interférences tribales et la sensibilité persistante des questions liées aux droits des femmes, ce qui rend la promotion de l'Agenda FPS particulièrement complexe.

Les initiatives portées par les femmes ont souvent constitué les premiers mécanismes de réponse lors des crises. Après la libération de Mossoul, par exemple, elles ont fourni une assistance essentielle avant même l'intervention des autorités publiques. La pérennité de ces organisations dépend toutefois de plusieurs facteurs clés, notamment l'existence de cadres juridiques facilitant leur travail dans l'ensemble des provinces, la protection des défenseuses des droits humains des femmes, l'accès à des financements durables ainsi que la disponibilité de données fiables sur la violence afin de renforcer le suivi des plans nationaux. **Des statistiques précises demeurent indispensables pour garantir un impact concret et mesurable des programmes.**

En Irak, les défenseuses des droits humains des femmes sont confrontées à de multiples **menaces**, notamment la diffamation, les campagnes coordonnées de dénigrement, les cyberattaques, les pressions psychologiques et sociales, ainsi que les menaces de fermeture

de structures ou de suppression des financements. Ces risques touchent les femmes de manière disproportionnée en raison de l'imbrication des contraintes sécuritaires et sociales et peuvent parfois s'étendre à leurs proches. Certaines défenseuses ont ainsi été contraintes de déménager ou de fermer leurs comptes sur les réseaux sociaux afin de garantir leur sécurité.

La protection des défenseuses des droits humains des femmes exige des efforts coordonnés entre les gouvernements, les acteurs internationaux et les bailleurs de fonds. Cela implique notamment la mise à disposition de financements indépendants, la réalisation d'évaluations des risques ainsi que l'établissement de mécanismes juridiques et institutionnels de protection adaptés aux contextes locaux.

Dans ce cadre, il est également essentiel de déconstruire les discours présentant l'Agenda FPS comme un « concept occidental ». **Le renforcement des organisations féministes en Irak demeure indispensable** pour assurer la pérennité de l'Agenda FPS et garantir sa mise en œuvre effective sur le terrain malgré les défis sécuritaires, politiques et financiers.

Les organisations féministes de la société civile sont des partenaires stratégiques : le dialogue entre la société civile et les décideurs est essentiel et favorise des réformes positives



Une perspective institutionnelle a été présentée par Mme Muna Rfouh, Directrice de l'Unité de suivi de la performance et des réalisations gouvernementales au ministère du Développement social (MoSD) de Jordanie. Elle a souligné que le **renforcement** des organisations de femmes et des organisations communautaires est **essentiel pour garantir la crédibilité, la portée et la durabilité de**

l'Agenda FPS. Cela implique **non seulement d'accroître le nombre d'organisations, mais aussi de leur donner les moyens** de participer aux processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et de redevabilité. Les gouvernements ne peuvent assumer seuls l'ensemble de leurs responsabilités sans **faire de la société civile un partenaire stratégique**.

En Jordanie, l'élaboration du premier PAN a associé les organisations de la société civile en tant que **partenaires clés de mise en œuvre**. Bien que le pays n'ait pas connu des déplacements massifs comparables à ceux observés dans certains autres contextes, sa position géopolitique ainsi que la récente crise des réfugiés syriens ont rendu indispensable une **forte implication de la société civile**.

La Jordanie compte environ 7 000 associations enregistrées. Avec l'appui du financement gouvernemental, une coalition nationale regroupant plus de 60 organisations de la société civile, ainsi que des représentants du gouvernement et du secteur privé, a été créée afin d'orienter les processus de mise en œuvre. Les organisations de la société civile jouent désormais un **rôle central dans la mise en œuvre de l'Agenda FPS**. Elles sont soutenues par un comité conjoint réunissant le MoSD et ONU Femmes, chargé de superviser environ 800 000 dollars de financement provenant du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire (Women, Peace and Humanitarian Fund), destinés à renforcer la sensibilisation, le suivi de la violence et la pérennité de la mise en œuvre au niveau local.

Les organisations de la société civile sont les mieux placées pour **atteindre les femmes vulnérables, les survivantes de violences, les réfugiées ainsi que les femmes touchées par les conflits** et la pauvreté multidimensionnelle, notamment dans les camps, en coordination avec ONU Femmes. **La durabilité de ces actions nécessite des financements continus ainsi que des programmes gouvernementaux** visant à renforcer les associations, soutenir les familles et consolider la résilience des communautés. **Plus de 10 % des associations jordaniennes sont dirigées par des femmes** et disposent de la capacité de nouer des partenariats stratégiques. La Jordanie a également établi un lien entre son PAN pour la RCSNU 1325 et la stratégie nationale de protection sociale, qui comprend un pilier consacré à la résilience afin de renforcer les réponses communautaires et institutionnelles face aux crises.

Afin d'assurer la protection des défenseuses des droits humains des femmes, la Jordanie a mis en place plusieurs cadres juridiques, notamment des lois relatives à la cybercriminalité qui criminalisent les abus numériques, les discours de haine et le harcèlement, ainsi que des mécanismes de protection destinés aux défenseuses travaillant en première ligne. **Le dialogue entre la société civile et les décideurs revêt une importance majeure dans ces processus**. Il a contribué à plusieurs réformes législatives positives, notamment l'amélioration des droits des enfants de femmes jordaniennes et l'abrogation de dispositions relatives au mariage forcé. Il est également essentiel **d'intégrer des mécanismes de protection des défenseuses des droits humains des femmes** dans les cadres nationaux et internationaux afin de garantir la continuité de la mise en œuvre de l'Agenda FPS et de préserver les progrès réalisés dans la protection des femmes face aux différentes menaces.

Principales priorités identifiées par le panel et lors des échanges de points de vue, de bonnes pratiques et de leçons apprises

❖ Les organisations féministes de la société civile jouent un rôle fondamental dans la promotion de l'Agenda FPS, et leurs contributions doivent être documentées

Les organisations féministes de la société civile ont joué un rôle fondamental dans l'avancement de l'Agenda FPS à l'échelle mondiale. Elles ont contribué à l'adoption de la RCSNU 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité et ont participé à l'élaboration des PAN destinés à sa mise en œuvre. Toutefois, l'impact concret de leur action varie selon les contextes : dans certains cas, leur participation est véritablement significative, tandis que dans d'autres, elle demeure davantage symbolique. Cette réalité souligne la **nécessité de documenter les expériences réussies** et d'en favoriser la reproduction dans d'autres contextes.

❖ Institutionnaliser l'Agenda FPS au sein des structures gouvernementales

La pérennisation de l'Agenda FPS exige son **institutionnalisation au sein des structures gouvernementales**, notamment à travers l'allocation de budgets dédiés, la désignation de points focaux officiels, la mise en place de mécanismes de suivi ainsi que l'adoption d'indicateurs mesurables.

La volonté politique demeure le principal moteur permettant de transformer les politiques et les engagements en actions concrètes. Or, ce défi reste présent dans l'ensemble des pays concernés.

❖ Investir dans le rôle du langage et de la terminologie dans les politiques nationales

Les discussions ont souligné la nécessité de **revoir la terminologie** utilisée dans les politiques nationales, en particulier les termes liés au genre, afin de garantir leur précision linguistique et culturelle et d'éviter les malentendus au sein du public.

La Jordanie, par exemple, a lancé un projet de contextualisation terminologique associant les universités et les institutions gouvernementales afin d'adopter un vocabulaire adapté aux réalités nationales et culturelles.

❖ Adopter un cadre juridique clair pour lutter contre les discours de haine et l'incitation à la violence contre les femmes

Les participant·e·s ont mis en évidence l'augmentation des discours de haine et des incitations à la violence visant les femmes, en particulier les défenseuses des droits humains des femmes, y compris dans l'espace numérique.

Ils ont insisté sur l'importance et l'urgence **d'adopter un cadre juridique clair** pour répondre à ces phénomènes, tout en veillant à distinguer les législations relatives aux discours de haine des lois sur la cybercriminalité, afin de préserver la liberté d'expression.

❖ **Soutenir les défenseures des droits humains des femmes palestiniennes dans le contexte de l'occupation**

La société civile palestinienne est confrontée à des défis particulièrement complexes, notamment l'occupation, les pressions politiques, les restrictions imposées par certains bailleurs de fonds ainsi que les campagnes de harcèlement et d'intimidation.

L'absence de mécanismes de protection efficaces expose les défenseures des droits humains des femmes à une vulnérabilité accrue, ce qui souligne la nécessité de **renforcer les garanties institutionnelles et juridiques destinées à assurer leur protection**.

❖ **Fonder les politiques publiques sur les données afin d'évaluer leur impact**

La disponibilité de données fiables a été identifiée comme un élément essentiel pour **évaluer l'impact des politiques publiques**. Les données permettent d'établir un lien direct entre la conception des politiques, les résultats mesurables, la transparence et la qualité de la gouvernance, tout en facilitant l'évaluation des effets réels des interventions.

La Jordanie a créé un observatoire chargé de suivre la situation des femmes et de promouvoir des systèmes de données sensibles au genre conformes aux normes internationales. L'Observatoire régional sur la violence à l'égard des femmes et des filles, hébergé par l'Initiative Féministe EuroMed en Jordanie, joue également un rôle clé dans la collecte de données nationales sur la VAWG et leur compilation à l'échelle régionale à travers l'Indice régional.

❖ **Faire de la mise en œuvre effective de l'Agenda FPS une priorité**

Les participant·e·s ont souligné que le succès de l'Agenda FPS est étroitement lié à la **vitalité de la société civile**, laquelle est souvent à l'origine de programmes et d'initiatives ensuite repris par les gouvernements, comme l'illustrent les expériences des différents pays de la région.

Le soutien à ce secteur est essentiel pour assurer la durabilité de ces initiatives. Toutefois, les menaces pesant sur l'Agenda FPS se multiplient, notamment en raison de la montée des mouvements d'extrême droite et du recul de l'engagement international en faveur des cadres normatifs des Nations Unies, ce qui affecte l'indépendance de la société civile.

Les participant·e·s ont également insisté sur l'importance **d'adapter la mise en œuvre de la RCSNU 1325 aux contextes nationaux**. En Palestine, **cette contextualisation s'inscrit dans le cadre des mécanismes régionaux existants**, tandis qu'en Jordanie elle repose notamment sur

des mécanismes institutionnels tels que les observatoires et les indicateurs de performance destinés à garantir une mise en œuvre efficace.

IV. LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DANS LE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA FPS : LÉGISLATION, FINANCEMENT ET REDEVABILITÉ

Comblant l'écart entre les engagements et leur mise en œuvre nécessite des mécanismes de financement diversifiés et innovants



La réalisation de la paix et de la sécurité exige la **traduction des engagements en actions concrètes au niveau national**, ainsi qu'un rôle actif de la société civile dans le soutien aux institutions de l'État, plutôt que le recours à des modèles importés ou le contournement des processus politiques et juridiques nationaux.

Mme Cielan Elmessiri, Représentante d'ONU Femmes au Liban, a expliqué que les organisations féministes de la société civile jouent un rôle fondamental dans la création d'une légitimité sociale et dans le renforcement de l'engagement en faveur de la paix et de la sécurité. Elle a souligné que les bénéfices de cet engagement profitent à l'ensemble de la société et non aux seules femmes. L'Agenda FPS doit donc être intégré aux politiques nationales de justice et de sécurité ainsi qu'aux réformes institutionnelles, plutôt que d'être uniquement associé à des initiatives internationales.

Un écart important subsiste entre les engagements affichés et leur mise en œuvre effective. **Les financements demeurent limités** et sont souvent **orientés vers les réponses aux crises plutôt que vers la prévention et le renforcement des institutions**, ce qui freine les transformations structurelles à long terme.

Les résultats d'enquêtes menées au Liban, ainsi qu'à l'échelle internationale, montrent que la majorité des organisations féministes sont confrontées à des difficultés financières menaçant leur pérennité, alors même qu'elles continuent à fournir des services essentiels et à contribuer aux efforts de prévention des conflits.

Il existe un besoin urgent de financements flexibles et pluriannuels soutenant la **prévention** et le renforcement institutionnel. Cela inclut l'appui aux institutions publiques, la mise en

place de **mécanismes de financement souples** pour les organisations féministes, le développement **d'outils de réponse rapide en cas d'escalade politique** ainsi que l'adoption d'une **budgetisation sensible au genre fondée sur les programmes** afin d'évaluer les effets des politiques publiques sur les femmes et les hommes.

Il est également essentiel de veiller à ce que les financements ne privilégient pas systématiquement les réponses d'urgence au détriment des investissements de long terme nécessaires à la prévention et à la consolidation durable de la paix et de la sécurité.

Lorsque les paroles se traduisent en actions



L'Agenda FPS et sa mise en œuvre effective exigent un meilleur alignement entre les engagements politiques et les résultats concrets sur le terrain. Mme Anne Isambert, Directrice adjointe de l'Agence française de développement (AFD) au Liban, a souligné dans son intervention l'engagement officiel de la France en faveur d'une diplomatie féministe, qui vise à intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des dimensions des relations internationales, à promouvoir les droits des femmes et à répondre aux défis mondiaux à travers une approche sensible au genre. Par cet engagement, le gouvernement français affirme que l'égalité entre les femmes et les hommes

constitue une condition préalable à la paix durable et au développement durable.

La diplomatie féministe française ne s'est pas limitée à des déclarations de principe ; **elle s'est traduite par des politiques publiques et des mécanismes de financement destinés à soutenir les organisations féministes** dans le cadre **plus large de l'action diplomatique et de la coopération au développement**. Un exemple de bonne pratique est le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), qui finance le programme régional sur l'Agenda FPS dans le cadre duquel se tient ce Forum. Le FSOF s'inscrit dans la stratégie de diplomatie féministe de la France et soutient les organisations féministes opérant dans les pays partenaires de l'AFD. Son objectif est de réduire les inégalités fondées sur le genre en renforçant les capacités techniques, financières et administratives des organisations féministes de la société civile dans les pays partenaires de la France. Le Fonds est supervisé par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères et par l'AFD, en **consultation régulière avec les organisations de la société civile**.

Cette approche met en évidence l'importance **d'intégrer les connaissances et l'expertise** des praticiens et des spécialistes afin de **renforcer la conception et la mise en œuvre des politiques publiques**. Elle permet également **d'investir plus efficacement dans la prévention**, qui demeure à la fois un élément essentiel de la mise en œuvre de l'Agenda FPS et un défi persistant.

Un financement durable, flexible et à long terme des organisations de femmes, plutôt qu'une approche fondée sur des projets de courte durée, permet de renforcer la coordination entre les États et les organisations féministes de la société civile, de maintenir un dialogue continu et d'accroître la participation ainsi que l'influence des femmes dans les processus de paix et de sécurité.

Une législation efficace exige une approche progressive et participative associant l'ensemble des parties prenantes



L'élaboration de législations relatives à l'égalité de genre dans les pays arabes se heurte à des défis fondamentaux liés à la culture sociale et au contexte de mise en œuvre, au-delà des seules questions de rédaction juridique. M. Mohammed Miqdadi, Secrétaire général du National Council for Family Affairs (NCFA) en Jordanie, a souligné qu'une **législation**

efficace nécessite une **approche progressive et participative associant l'ensemble des acteurs concernés**, notamment les institutions gouvernementales, les organisations de la société civile ainsi que les institutions éducatives, sanitaires et religieuses, tout en respectant les valeurs et les spécificités locales.

La Loi jordanienne relative aux droits de l'enfant (2015) constitue un exemple de cette approche. La large participation des parties prenantes à son élaboration a contribué à son adoption réussie ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de suivi, permettant de surmonter certaines résistances au sein des communautés locales.

Toutefois, la mise en œuvre des législations échoue souvent en raison de mécanismes d'application insuffisants ou d'un manque d'adaptation au contexte local, même lorsque ces initiatives bénéficient d'un soutien international. Il est donc essentiel de veiller à l'alignement des **engagements internationaux sur les réalités nationales** afin de garantir l'effectivité des droits au-delà de la simple production de textes juridiques.

Il est également indispensable d'assurer un **financement durable** des initiatives féministes et de la mise en œuvre de l'Agenda FPS. Les financements de courte durée et fragmentés ne permettent pas de générer des changements significatifs et durables. De plus, les exigences administratives parfois très strictes imposées par certains bailleurs de fonds peuvent avoir des effets négatifs sur les petites organisations, en les amenant à concentrer davantage leurs efforts sur les obligations de reporting que sur l'obtention de résultats concrets.

Les programmes de **prévention, de sensibilisation et de changement des comportements** nécessitent un soutien à long terme, inscrit dans le cadre de stratégies nationales claires et cohérentes.

En définitive, des **législations et des politiques publiques efficaces reposent sur des approches participatives**, une adaptation aux réalités nationales, des mécanismes de suivi clairement définis et un financement durable aligné sur les priorités nationales.

Un financement flexible associé au renforcement des capacités institutionnelles favorise le leadership des femmes et garantit la durabilité des actions



Il est essentiel de renforcer l'appropriation locale des politiques de genre et des initiatives soutenant la mise en œuvre de l'Agenda FPS. Mme Lama Zeinoun Tabet, Point focal genre à la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH au Liban, a présenté les enseignements tirés et les bonnes pratiques issus du travail de la GIZ, dont l'action vise à promouvoir le

développement durable, la bonne gouvernance et la justice sociale dans les pays partenaires grâce à un appui technique, des conseils en matière de politiques publiques et le renforcement des capacités institutionnelles en coopération avec les acteurs nationaux. L'égalité entre les femmes et les hommes y est considérée comme une priorité transversale intégrée dans l'ensemble des secteurs d'intervention, tels que l'eau, l'éducation, la gouvernance et l'emploi, plutôt que comme un domaine d'action isolé.

La coopération avec les partenaires locaux, en particulier avec la Commission nationale de la femme libanaise (NCLW), est essentielle pour **traduire les engagements internationaux en politiques nationales et en plans d'action concrets**, appuyés par des indicateurs alignés à la fois sur les normes internationales et sur les priorités nationales. Les programmes soutiennent

également l'autonomisation politique et économique des femmes, la sensibilisation à la VAWG ainsi que les services de soutien psychosocial.

Toutefois, la durabilité des interventions exige davantage qu'une simple mise en œuvre de projets. Elle nécessite un véritable **renforcement des capacités institutionnelles** à travers des outils tels que les **audits de genre et les programmes de mentorat en leadership** destinés aux femmes. Un écart persiste entre les engagements internationaux de long terme et les mécanismes de financement de courte durée orientés par les bailleurs de fonds, en particulier dans des contextes fragiles comme celui du Liban, où les femmes se trouvent souvent en première ligne des réponses aux crises.

Des mécanismes de financement flexibles ainsi qu'un renforcement des capacités des organisations féministes — notamment dans le domaine de la gestion financière — sont essentiels pour réduire les charges administratives et leur permettre de concentrer davantage leurs efforts sur le travail de terrain. La combinaison d'un **financement flexible et d'un renforcement des capacités institutionnelles** contribue à **renforcer le leadership des femmes et à garantir la durabilité des résultats obtenus**.

Les financements nationaux et locaux doivent être renforcés grâce à des réformes législatives, des mécanismes de soutien gouvernementaux et des partenariats



Comprendre les mécanismes de prise de décision au sein de l'État est **essentiel pour permettre à la société civile** de faire progresser efficacement les droits des femmes et l'Agenda FPS. Le Dr Amir Kanani, Conseiller juridique auprès de la Présidence de la République d'Irak, a expliqué que la prise de décision publique comporte plusieurs étapes, allant des acteurs institutionnels aux

décideurs eux-mêmes, puis aux bénéficiaires des politiques publiques. Selon lui, les gouvernements ne sont pas intrinsèquement opposés aux droits des femmes. Toutefois, les traditions sociales, les coutumes et certaines interprétations religieuses ont contribué à limiter ces droits, en particulier dans les situations liées aux violences à l'égard des femmes.

Il est donc important que les **organisations de la société civile adoptent des stratégies souples et collaboratives afin d'influencer les politiques publiques**. Cela implique de comprendre les

circuits de décision, de construire des alliances et de proposer des solutions concrètes et réalisables.

Le PAN irakien pour la RCSNU 1325 adopté en 2014 constitue un exemple de la manière dont la coopération entre le Parlement et la société civile a permis de transformer cette résolution en un véritable programme et une stratégie nationale. De même, la Loi relative aux survivantes yézidiennes a été élaborée selon une **approche participative** avant d'être adoptée avec succès. Cette législation a permis d'offrir aux survivantes une protection juridique, des mécanismes d'indemnisation, un accès à l'éducation ainsi qu'un soutien financier assuré par l'État.

Si la **coopération internationale** demeure importante pour le renforcement des capacités et l'échange de connaissances, **elle ne suffit pas à garantir la durabilité des initiatives**, les financements internationaux étant souvent conditionnés par les priorités des bailleurs de fonds. Il est donc nécessaire de renforcer les **financements nationaux et locaux** à travers des réformes législatives, des mécanismes de soutien gouvernementaux et le développement de partenariats durables.

En Irak, les défis ne se limitent pas aux lacunes législatives. Ils incluent également une confiance limitée dans les institutions, des allocations budgétaires insuffisantes et l'absence de mécanismes de budgétisation sensible au genre.

Dans ce contexte, la société civile joue un rôle essentiel en comblant certaines lacunes, en soutenant les réformes législatives et en favorisant la participation et l'autonomisation des femmes malgré les contraintes politiques et financières.

Principales priorités identifiées par le panel et lors de la discussion ouverte

❖ Concevoir des mécanismes de financement durables et flexibles favorisant une autonomisation réelle et des changements concrets

Le financement durable demeure l'un des principaux défis, dans la mesure où les approches guidées par les bailleurs de fonds reposent souvent sur une logique de réponse à court terme aux crises et ne s'inscrivent pas toujours dans une véritable logique de partenariat. Or, les **transformations structurelles à long terme exigent des mécanismes de financement durables, flexibles et prévisibles**.

Les organisations féministes jouent un rôle essentiel dans la protection des droits des femmes. **L'autonomisation des femmes** nécessite des approches **multidimensionnelles de long terme** couvrant les dimensions sociale, économique et politique. Dans ce contexte, les projets de

courte durée risquent de compromettre les conditions nécessaires à une autonomisation durable et significative.

❖ **Maintenir un dialogue participatif et intersectoriel avec les organisations de femmes dans le processus d'harmonisation des législations nationales avec les mécanismes internationaux de protection des droits des femmes**

Bien que les traités internationaux relatifs aux droits humains des femmes soient censés prévaloir sur les législations nationales, les lois nationales demeurent, dans la pratique, les premières appliquées. Il est donc essentiel de **mettre à jour les cadres législatifs nationaux afin de les aligner sur les engagements internationaux**.

Les accords internationaux sont généralement traduits en PAN adaptés aux contextes nationaux. Toutefois, les législations sensibles au genre se heurtent souvent à des résistances, notamment de la part d'acteurs politiques conservateurs. **Une communication claire sur le contenu des réformes ainsi qu'un dialogue participatif** peuvent contribuer à transformer ces résistances en soutien.

❖ **Investir dans de véritables partenariats entre les organisations internationales, les gouvernements et la société civile afin de garantir l'appropriation locale et la durabilité**

La coopération internationale demeure importante et fournit un soutien technique précieux. Toutefois, la durabilité des politiques nationales exige également des **financements locaux, des réformes législatives, des mécanismes de soutien gouvernementaux et des partenariats intersectoriels**.

Dans certains pays arabes, les législations encadrant les organisations non gouvernementales limitent l'accès aux financements et réduisent la capacité d'action de la société civile. Dans ce contexte, des partenariats authentiques entre les organisations internationales, les gouvernements et la société civile sont **indispensables pour garantir l'appropriation locale des initiatives et leur durabilité**. Les expériences de l'Irak et du Liban montrent que l'intégration des approches liées à la paix, au développement et à l'action humanitaire renforce à la fois l'efficacité et la durabilité des interventions, notamment lorsqu'elles sont accompagnées de stratégies nationales visant à lutter contre l'extrémisme et à protéger les femmes.

❖ **Faire évoluer les mécanismes de suivi et d'évaluation de l'impact de l'Agenda FPS**

Le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda FPS et l'évaluation de son impact réel sur la vie des femmes, en particulier dans les contextes de conflit, nécessitent de **passer d'une logique centrée sur les activités réalisées à une approche fondée sur les résultats et les changements observés**. Cette évolution suppose l'utilisation d'indicateurs clairs, mesurables et quantifiables permettant d'évaluer concrètement l'impact des politiques et des programmes sur les femmes.

Les ministères et les institutions publiques devraient **mettre en place des structures clairement fondées sur l'égalité entre les femmes et les hommes et appliquer des mécanismes de budgétisation sensible au genre** afin de garantir une mise en œuvre efficace, en coordination avec les organisations de la société civile.

❖ **Développer des analyses approfondies et des stratégies diversifiées afin de préserver les acquis et faire progresser l'Agenda FPS**

La terminologie et la traduction juridique en arabe sont étroitement liées aux processus d'appropriation culturelle et juridique nécessaires à une mise en œuvre effective. Une attention particulière doit être accordée à l'utilisation de concepts compréhensibles et adaptés aux réalités nationales.

L'engagement avec les groupes conservateurs ou religieux devrait **s'appuyer davantage sur l'analyse de leurs politiques et de leurs pratiques que sur leur identité en tant que telle**, afin de permettre, lorsque cela est possible, un dialogue constructif, y compris sur les questions terminologiques.

❖ **Garantir l'accès des femmes à l'emploi et à la participation économique dans les contextes de transition**

Garantir l'accès des femmes à l'emploi et aux mécanismes de financement du développement constitue une priorité essentielle. Dans les contextes de reconstruction, il est notamment important de **réserver aux femmes une part des emplois, des responsabilités et des opportunités économiques**, comme cela a été envisagé au Liban, afin d'assurer une répartition plus équitable des bénéfices de la reconstruction.

Il convient également de prendre en considération les effets potentiellement négatifs des politiques de privatisation non régulées dans les contextes de transition. Celles-ci peuvent compromettre l'autonomisation économique des femmes et réduire leur participation au marché du travail si elles ne sont pas accompagnées de garanties adéquates et d'investissements sociaux ciblés.

V. PROCESSUS DE TRANSITION SENSIBLES AU GENRE, CONSOLIDATION DE LA PAIX ET RECONSTRUCTION : LEÇONS APPRISSES ET DÉFIS DANS LES CONTEXTES TOUCHÉS PAR LES CONFLITS

Intégrer les principes de l'Agenda FPS dans la justice transitionnelle : des cadres juridiques à la conception des environnements post-conflit



Les mécanismes de justice transitionnelle constituent un élément essentiel de l'Agenda FPS, dans la mesure où ils offrent un cadre pour la redevabilité, la justice et la réconciliation. Mme Susan Aref, Directrice exécutive de la Women Empowerment Organization (WEO) en Irak, a abordé cette question en soulignant la nécessité d'intégrer une perspective de genre dans

ces mécanismes afin de garantir la redevabilité pour les violences à l'égard des femmes et des filles et de renforcer la participation effective des femmes aux processus décisionnels. Elle a expliqué que la justice transitionnelle regroupe un ensemble de mécanismes adoptés par les États sortant d'un conflit afin de demander des comptes aux auteurs de violations, d'accorder des réparations aux victimes et de prévenir la répétition des abus.

Les femmes en Irak, comme dans de nombreux pays touchés par les conflits, ont subi de lourdes conséquences tout en **jouant un rôle important dans la consolidation de la paix et la réconciliation communautaire**. Après 2003, les politiques publiques et les législations irakiennes ne comportaient que peu de mesures sensibles au genre. L'invasion de l'Irak par l'État islamique (EI) en 2014, marquée par de graves violations à l'encontre des femmes, en particulier des femmes appartenant à des minorités, a constitué un tournant majeur qui a mis en évidence la nécessité de relier la justice transitionnelle aux efforts de paix et de relèvement.

Dans ce contexte, l'Irak a bénéficié du cadre offert par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment la RCSNU 1325. Le pays a élaboré en 2014 un PAN pour sa mise en œuvre, contribuant à l'adoption d'un nombre croissant de politiques publiques et de législations sensibles au genre. **L'une des avancées majeures a été l'adoption de la Loi sur les survivantes yézidiennes en 2021**, qui reconnaît les crimes commis contre les femmes durant la période de contrôle d'EI et prévoit des mécanismes de réparation, de soutien et de réhabilitation. La loi a également conduit à la création d'une

direction spécialisée chargée de sa mise en œuvre et de la préservation de la mémoire des violations commises.

La société civile, **en particulier les organisations de femmes**, a joué un rôle essentiel dans la documentation des violations et le plaidoyer en faveur de mécanismes de redevabilité, en complément des efforts internationaux visant à documenter les crimes et à poursuivre leurs auteurs. Toutefois, d'importants défis subsistent à long terme, notamment concernant la situation des enfants nés de viols ou de mariages forcés, les questions liées à la documentation civile, aux droits de propriété et à l'indemnisation des personnes affectées. Ces enjeux **rappellent que la justice transitionnelle est un processus de long terme** qui nécessite des réformes institutionnelles et sociales durables, sensibles aux expériences et aux besoins des femmes comme des hommes.

L'exclusion des femmes des processus de reconstruction et de relèvement conduit à des formes de **reconstruction fragiles et inévitables**. Les décisions prises sans la participation des femmes ne reflètent pas pleinement les besoins de la société et affaiblissent la confiance dans les accords de paix et les politiques publiques. Certains accords de paix conclus au niveau local après la défaite d'EI ont ainsi souffert de l'absence d'une participation significative des femmes, ce qui a limité leur efficacité.

Il est donc essentiel que la **participation des femmes** aux processus de reconstruction et aux instances d'élaboration des politiques soit **réelle** et non symbolique, qu'elle s'accompagne d'un véritable pouvoir décisionnel et qu'elle atteigne au minimum 30 à 40 % de représentation. Les organisations de femmes doivent **également être associées** à la conception et à la mise en œuvre des programmes de relèvement. Cela implique notamment l'adoption d'une budgétisation sensible au genre, la réalisation d'évaluations d'impact avant le financement des projets de reconstruction, l'investissement dans l'éducation, la santé et l'autonomisation économique des femmes, ainsi que la prise en compte des risques d'exploitation et de traite des êtres humains, tout en soutenant les ménages dirigés par des femmes et les femmes déplacées.

Les expériences régionales démontrent **qu'aucune paix durable ne peut être obtenue sans justice**, reconstruction et réforme institutionnelle. L'intégration des femmes dans les mécanismes de justice transitionnelle, les processus de consolidation de la paix et les efforts de reconstruction est indispensable pour parvenir à un relèvement juste et durable et pour reconstruire la confiance sociale sur des bases plus inclusives et équitables.

L'intégration des principes de l'Agenda FPS dans les mécanismes de justice transitionnelle en Syrie s'est également révélée particulièrement difficile. Le conflit syrien a été marqué par de graves violations commises par de multiples acteurs, notamment le régime syrien et des

groupes armés extrémistes, les femmes figurant parmi les populations les plus durement touchées.



Mme Sawsan Zakzak, experte en droits des femmes au sein de la Coalition of Syrian Women for Democracy et éditrice du manuel arabe intitulé *Gender Sensitive Reconstruction for Syria*, a expliqué que l'un des principaux défis réside dans la nature même de la transition politique **syrienne**. Celle-ci n'est pas le résultat d'un accord négocié, mais d'arrangements

internationaux soudains ayant conduit au transfert du pouvoir à une entité auparavant désignée, créant ainsi un environnement politique et juridique complexe pour la mise en œuvre de la justice transitionnelle.

L'ouverture non contrôlée des prisons a entraîné la perte et le vol de documents essentiels relatifs aux violations commises, compromettant ainsi les efforts de redevabilité. Par ailleurs, le cadre juridique de la justice transitionnelle demeure incomplet. Bien que la déclaration constitutionnelle ait prévu la création d'un organe de justice transitionnelle, la législation destinée à encadrer son fonctionnement n'a pas encore été adoptée.

Dans ce contexte, le mouvement féministe a appelé à la création d'un **conseil indépendant de justice transitionnelle incluant des victimes et des survivantes de violences sexuelles liées aux conflits (CRSV), ainsi que des représentants de la société civile**, afin de garantir une justice globale. Cette approche vise à faire en sorte que la redevabilité ne se limite pas aux crimes commis par le régime, mais qu'elle **couvre également les violations perpétrées par l'ensemble des parties au conflit**.

Mme Zakzak a également attiré l'attention sur la **persistance des violations commises à l'encontre des femmes, notamment les assassinats, les enlèvements et les violences fondées sur l'appartenance confessionnelle**. Elle a souligné les difficultés rencontrées pour établir le nombre réel de victimes en raison de l'existence de fosses communes et du caractère incomplet de la documentation disponible.

Il est important de souligner que les **femmes syriennes ont largement contribué aux processus de reconstruction** en élaborant des outils tels que des lignes directrices constitutionnelles sensibles au genre et des cadres de reconstruction intégrant une perspective de genre dans les dimensions économique, juridique, politique et sociale, ainsi que dans la réforme du secteur de la sécurité.

Cependant, la participation réelle des femmes aux processus décisionnels demeure limitée. Le discours politique reste souvent dominé par l'idée selon laquelle « ceux qui libèrent décident », ce qui contribue à marginaliser les femmes. Cette réalité se reflète dans leur faible représentation au sein des institutions politiques, notamment dans les instances gouvernementales et parlementaires, où leur présence demeure très limitée.



La solidarité féministe régionale et internationale en faveur des femmes vivant dans des zones touchées par les conflits demeure essentielle, malgré la diversité des courants et des approches au sein des mouvements féministes. Elle a joué, et continue de jouer, un rôle fondamental dans la défense des droits des femmes, le soutien à leur participation politique et la protection de leurs droits individuels, lesquels

constituent des éléments indispensables à la construction d'une paix juste et durable fondée sur l'égalité.

L'intégration des principes de l'Agenda FPS dans les mécanismes de justice transitionnelle dépasse le cadre strictement juridique et **s'étend à la manière dont les environnements post-conflit sont conçus et reconstruits**. Mme Zeina Sorour Khoury, ingénieure civile et cheffe de projet au Conseil du développement et de la reconstruction (CDR) au Liban, a souligné que la **paix** ne se construit pas uniquement à travers des accords politiques, mais également à travers des **conditions de vie sûres et dignes**, notamment un logement adéquat, des routes bien éclairées ainsi qu'un accès effectif aux services de santé et d'éducation. Concevoir des environnements sûrs pour les femmes bénéficie naturellement à l'ensemble de la société.

La participation des femmes aux processus de planification et de reconstruction est essentielle, car elles possèdent une connaissance directe des besoins quotidiens et de la manière dont les espaces publics sont utilisés. L'implication des communautés locales — en particulier des femmes — dès les phases de conception des projets, tels que les écoles et les hôpitaux, permet de garantir des infrastructures plus sûres et plus accessibles grâce à un éclairage adéquat, des cheminements sécurisés et une organisation appropriée de la circulation.

L'exclusion des femmes des processus de planification conduit à la création d'infrastructures et de services qui ne répondent pas aux **besoins de la moitié de la population**, ce qui peut à terme fragiliser la cohésion sociale et la stabilité. Il est donc nécessaire de réaliser des audits

de genre lors de la conception des projets afin de garantir la sécurité, l'équité et l'accessibilité pour toutes et tous.

Il est aujourd'hui temps de passer d'un discours théorique sur les droits des femmes à une **mise en œuvre concrète**. Cela implique d'associer les femmes à l'exécution des projets, de garantir une représentation minimale des femmes au sein des équipes d'ingénierie et de planification, et d'adopter des normes de conception inclusives comme condition préalable au financement des projets de reconstruction et de développement.

Principales priorités identifiées par le panel et lors des échanges de points de vue, de bonnes pratiques et de leçons apprises

- ❖ Les plans de relèvement et les conditions de financement doivent inclure des dispositions claires garantissant la redevabilité pour les crimes commis — en particulier la VAWG et les CRSV — et ne pas contribuer à l'impunité

Les participant·e·s syrien·ne·s ont souligné que la justice transitionnelle constitue un pilier fondamental de la stabilité durable dans les sociétés sortant d'un conflit. La paix ne peut être dissociée de la justice et de la reconstruction, et ignorer les exigences de justice risque de prolonger les conflits ou d'en favoriser la résurgence.

Les financements internationaux et nationaux devraient être conditionnés au respect des normes relatives aux droits humains des femmes ainsi qu'à une participation effective aux processus de budgétisation publique sensible au genre. Ces investissements devraient accorder une attention particulière à l'éducation, à la santé, à l'autonomisation économique des femmes ainsi qu'à leur protection contre l'exploitation et la traite des êtres humains.

- ❖ La participation des femmes aux mécanismes de justice transitionnelle et aux instances de reconstruction est indispensable pour garantir l'inclusion et l'efficacité des processus. Leur représentation devrait atteindre au moins 30 à 40 %, assortie d'un véritable pouvoir décisionnel

L'exclusion des femmes affaiblit la légitimité des processus, réduit la confiance du public et compromet le relèvement économique et sécuritaire, avec pour conséquences potentielles une augmentation de la violence, du chômage et de la pauvreté.

Lorsque la **participation des femmes** à la vie publique, aux processus décisionnels, aux institutions électives et législatives ainsi qu'aux équipes chargées des projets de reconstruction est soutenue, leurs besoins concrets peuvent être pris en compte dans les politiques et les projets. L'expérience du Liban montre notamment que des questions telles

que l'éclairage public ou la disponibilité de services de garde d'enfants influencent directement la capacité des femmes à travailler et à participer pleinement à la vie publique.

Des efforts de reconstruction fondés sur des **normes claires**, incluant notamment un **quota minimum de 30 à 40 % de représentation des femmes**, permettent de faire de la reconstruction une opportunité de restaurer la confiance entre la société et l'État et de **bâtir un contrat social plus inclusif** lorsque les femmes sont associées de manière significative aux processus décisionnels.

- ❖ **Accorder une attention particulière au financement et au soutien à long terme des organisations de femmes afin de leur permettre de poursuivre leurs activités de plaidoyer, de documentation des violations des droits des femmes et de protection des femmes vulnérables tout au long des processus de transition**

Les organisations de femmes et les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel dans le plaidoyer, la documentation des violations et l'accompagnement des femmes affectées, notamment en veillant à ce que la voix des victimes et des survivantes soit entendue par les décideurs.

La poursuite des activités de plaidoyer, la documentation rigoureuse des violations ainsi que la création de bases de données relatives aux personnes disparues sont indispensables pour garantir la mise en œuvre effective des droits des femmes et la protection des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes enlevées ou portées disparues, comme l'ont souligné les participant·e·s syrien·ne·s.

La marginalisation des organisations de femmes entraîne une perte d'expertise de terrain précieuse. Ces organisations disposent souvent d'une connaissance approfondie des réalités vécues par les survivantes et de leurs besoins spécifiques, ce qui rend leur participation indispensable à l'élaboration de politiques adaptées et à la construction d'un relèvement durable.

- ❖ **La collaboration entre les gouvernements et les organisations de femmes dans la réforme des institutions sécuritaires et judiciaires permet de mieux répondre aux besoins des femmes comme des hommes**

La réforme des institutions de sécurité et de justice est essentielle pour **garantir l'accès à la justice et renforcer la protection juridique et sociale des femmes**, en particulier des femmes cheffes de ménage et des femmes déplacées.

Les bonnes pratiques présentées dans l'ensemble des pays participants ont démontré que le soutien à une **coopération effective entre les gouvernements et les organisations de femmes** constitue une condition essentielle pour obtenir des résultats durables et renforcer l'impact des politiques de protection, de justice et de relèvement.

VI. ATELIERS THÉMATIQUES : PRIORITÉS TRANSVERSALES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA FPS

1. Violence fondée sur le genre facilitée par la technologie et cyberviolence

L'espace numérique connaît une augmentation des formes de violence facilitées par la technologie, qui ciblent particulièrement les femmes et les filles à travers de multiples canaux, notamment le harcèlement en ligne, le chantage et les discours de haine.

L'environnement numérique accélère la propagation de la violence en raison de la rapidité de circulation de l'information et de la facilité d'accès aux plateformes, ce qui amplifie à la fois l'ampleur et les conséquences des abus. L'utilisation de faux comptes complique davantage les mécanismes de redevabilité en rendant plus difficile l'identification et la poursuite des auteurs. Le manque de sensibilisation aux enjeux numériques, notamment en matière de protection de la vie privée et de sécurité en ligne, accroît la vulnérabilité des femmes et des filles face aux différentes formes de ciblage. Par ailleurs, la lenteur des réponses juridiques, l'absence de législations claires ou encore la faiblesse de leur application renforcent le sentiment d'impunité des auteurs.

Les stigmates sociaux et les pratiques consistant à rendre les victimes responsables des violences subies découragent également le signalement des abus, en particulier dans les contextes conservateurs. La violence en ligne se combine souvent aux discours de haine ainsi qu'aux incitations politiques ou confessionnelles, les femmes étant fréquemment ciblées en raison de leurs opinions ou de leur identité.

Dans ce contexte, il est urgent d'adopter des politiques et des mesures globales visant à renforcer la protection numérique, à soutenir les victimes et à garantir la redevabilité pour les violations commises dans l'espace numérique. Parallèlement, des efforts continus de sensibilisation sont indispensables afin de renforcer les compétences numériques et la cybersécurité des femmes et des filles aux niveaux local, national et international.

Principales priorités identifiées sur la base des défis relevés, des échanges de bonnes pratiques et des leçons apprises

❖ Actualiser les cadres législatifs et renforcer les capacités institutionnelles pour lutter contre la violence numérique et la violence facilitée par la technologie

La révision et la **mise à jour des législations** afin de **criminaliser les différentes formes de violence en ligne**, telles que le harcèlement numérique, le cyber-chantage et les discours de haine, sont essentielles pour garantir la redevabilité juridique et protéger les utilisateurs de l'espace numérique.

Il est également important de **former les forces de police et les magistrats** au traitement des cybercrimes et de développer des outils d'enquête numérique permettant de faciliter la collecte de preuves et l'identification des auteurs.

❖ Renforcer la sensibilisation des femmes et des filles à la sécurité numérique et développer des mécanismes de signalement efficaces

Les programmes de sensibilisation et les formations portant sur les compétences en matière de **protection numérique** et de gestion de la vie privée en ligne permettent aux femmes et aux filles de réduire leur exposition aux risques de violence numérique.

La mise à disposition de **mécanismes de signalement clairs, accessibles et rapides** — par l'intermédiaire des plateformes de réseaux sociaux ou des autorités compétentes — est également essentielle pour garantir une réponse rapide aux incidents et une protection effective des victimes.

❖ Renforcer les capacités des organisations de la société civile et des organisations de femmes et développer des partenariats multipartites

Les organisations féministes de la société civile jouent un rôle central dans les campagnes de sensibilisation, l'assistance juridique et psychosociale aux victimes ainsi que le renforcement des capacités techniques des femmes pour faire face aux risques numériques.

Les bonnes pratiques présentées ont mis en évidence **l'importance de développer des partenariats multipartites** associant les gouvernements, les organisations de la société civile et les entreprises technologiques afin d'élaborer des réponses globales et coordonnées à la violence facilitée par la technologie.

❖ Élaborer des politiques de sécurité numérique et renforcer le suivi des technologies

L'amélioration des paramètres de confidentialité et de sécurité sur les plateformes numériques constitue un élément important de la prévention des violences en ligne.

Par ailleurs, l'utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle (IA) pour détecter, signaler et supprimer les contenus préjudiciables représente une approche efficace qui devrait être intégrée dans les politiques publiques et les stratégies de prévention de la violence numérique.

2. Justice climatique et insécurité environnementale

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont des répercussions croissantes sur la sécurité humaine et sociale. L'insécurité environnementale et la raréfaction des ressources naturelles aggravent les vulnérabilités économiques et sociales, en particulier dans les communautés touchées par les conflits.

Le changement climatique accentue les inégalités existantes, les femmes supportant une part disproportionnée des conséquences économiques et sociales, notamment dans les zones rurales et les régions affectées par les conflits. La raréfaction de ressources telles que l'eau et les terres agricoles peut alimenter les tensions communautaires et la violence domestique, tout en contribuant à l'augmentation des mariages précoces et des pressions sociales exercées sur les femmes et les filles.

Par ailleurs, la dégradation de l'environnement dans la région — notamment la désertification et le déclin de l'activité agricole — favorise les déplacements de population, accroît la vulnérabilité des femmes et limite leur accès aux services essentiels. Les femmes assument également des responsabilités supplémentaires dans l'approvisionnement en eau et en nourriture, ce qui augmente leur charge de travail, leur exposition aux risques quotidiens et les contraintes pesant sur leur santé et leur sécurité.

L'insuffisance des financements et la faiblesse de la coordination entre les différents acteurs contribuent à creuser l'écart entre les politiques climatiques et leur mise en œuvre effective. De même, le manque de coordination entre les gouvernements et la société civile entraîne une duplication des efforts, une fragmentation des ressources disponibles et une réduction de l'impact des interventions.

L'absence d'une approche intersectionnelle — prenant en compte les facteurs liés à la situation géographique, à la pauvreté, au handicap et aux différentes formes de marginalisation — conduit à l'adoption de politiques inéquitables et moins efficaces.

À ces défis s'ajoute la faiblesse des financements consacrés au climat, qui limite les initiatives locales, en particulier dans les pays touchés par les conflits ou les crises économiques. Les effets du changement climatique se combinent souvent aux conséquences des conflits

armés, de la pollution et de l'occupation, ce qui complexifie davantage les crises et en amplifie les impacts.

Dans ce contexte, la justice climatique apparaît comme une approche essentielle pour garantir des réponses équitables et inclusives, capables de répondre aux besoins des femmes et des groupes les plus affectés, tout en favorisant leur participation à la gestion des ressources naturelles et à l'élaboration des politiques environnementales.

Principales priorités identifiées sur la base des défis relevés, des échanges de bonnes pratiques et des leçons apprises

❖ Intégrer la justice climatique dans les politiques relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité

L'intégration des enjeux liés au **changement climatique dans les PAN pour la RCSNU 1325** permet de prendre en compte les impacts climatiques dans les politiques de sécurité et de développement. Elle contribue également à renforcer la participation des femmes à l'élaboration des réponses environnementales et climatiques.

❖ Renforcer le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles

La **participation des femmes à la gestion** des ressources naturelles, telles que l'eau, les terres et l'énergie, constitue une **bonne pratique qui favorise une gestion** plus équitable et plus durable de ces ressources. Elle contribue également à renforcer le rôle des femmes dans les processus de décision relatifs à l'environnement et au développement local.

❖ Adopter des analyses climatiques globales et sensibles au genre

La réalisation d'analyses climatiques complètes permet d'identifier les effets différenciés des politiques sur les femmes et les hommes, de déterminer les groupes les plus vulnérables et de **concevoir des politiques mieux adaptées** aux réalités et aux besoins des populations concernées.

❖ Soutenir les initiatives environnementales locales dirigées par des femmes

Les initiatives locales portées par des femmes dans des domaines tels que l'agriculture durable, la gestion de l'eau et les énergies renouvelables **renforcent la résilience des communautés** face au changement climatique et favorisent un développement local durable.

❖ Relier la justice climatique à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix

La dégradation de l'environnement et la raréfaction des ressources peuvent accentuer les tensions et les conflits, en particulier dans les contextes fragiles ou touchés par des conflits.

L'intégration de la justice climatique dans les initiatives de consolidation de la paix et de **cohésion sociale** permet de promouvoir des réponses plus durables, plus inclusives et davantage ancrées dans les **besoins des communautés**.

❖ Renforcer la coordination et utiliser les technologies pour la gestion des crises environnementales

La coopération entre les institutions environnementales, les organisations œuvrant pour la paix et les groupes de femmes favorise l'élaboration de réponses intégrées reliant les questions d'environnement, de sécurité et de développement.

L'utilisation **d'outils technologiques pour l'analyse environnementale** ainsi que le recours à des systèmes d'alerte précoce peuvent renforcer la préparation aux crises, améliorer les mécanismes de réponse aux catastrophes et contribuer à la protection des communautés les plus vulnérables.

3. Processus de transition sensibles au genre et reconstruction sociale

La réalisation d'un relèvement durable nécessite de s'attaquer aux obstacles juridiques et institutionnels qui limitent l'accès des femmes à la justice, tout en renforçant leur participation effective aux processus de redevabilité, de réforme et de prise de décision. Elle suppose également d'établir un lien étroit entre la paix, la reconstruction et l'autonomisation économique des femmes, cette dernière constituant une condition fondamentale de leur participation pleine et entière à la vie publique.

Les stigmates sociaux et les lacunes juridiques continuent d'entraver l'accès des femmes à la justice, soulignant la nécessité d'aligner les législations nationales sur les normes internationales, en particulier dans les contextes touchés par les conflits. Cela implique également de garantir la protection de la vie privée et la sécurité des femmes, notamment à travers la protection de leur identité, la mise à disposition de moyens de transport sûrs et l'accès à des services adaptés, afin de leur permettre d'accéder effectivement aux mécanismes de justice.

Le soutien des bailleurs de fonds aux organisations de femmes est essentiel pour relever ces défis et renforcer leur capacité de plaider en faveur de la participation des femmes aux processus décisionnels. Une représentation d'au moins 30 % des femmes dans les instances de décision est considérée comme un seuil minimum permettant de renforcer l'accès à la justice et de contribuer à la lutte contre la pauvreté, la violence et la marginalisation.

Principales priorités identifiées sur la base des défis relevés, des échanges de bonnes pratiques et des leçons apprises

❖ Mettre en œuvre une justice globale et élargir la redevabilité pour toutes les formes de crimes sexuels et civils

Une justice véritable ne se limite pas à sanctionner les auteurs de violations ; elle doit également s'attaquer aux causes structurelles et sociales de la VAWG. Elle implique **l'intégration de la sécurité comme composante essentielle de la justice transitionnelle** et la garantie d'un **accès plein, effectif et durable des femmes** aux mécanismes de justice.

La redevabilité doit ainsi être considérée comme un élément central du processus de reconstruction sociale et institutionnelle.

❖ Développer un environnement judiciaire sûr et confidentiel ainsi que des programmes de réparation complets

L'établissement de normes élevées en matière de confidentialité et de protection de la vie privée dans les procédures policières et judiciaires est indispensable pour renforcer la confiance des femmes dans le système judiciaire.

L'utilisation **d'outils fondés sur l'intelligence artificielle pour préserver les preuves et les témoignages** peut également contribuer à réduire la nécessité de répéter les dépositions, limitant ainsi les risques de re-victimisation.

Un environnement judiciaire complet et sécurisé doit permettre aux femmes de participer aux procédures sans crainte de représailles, de discrimination ou de stigmatisation.

Les programmes de réparation **ne devraient pas se limiter à une indemnisation financière**. Ils devraient également inclure des mesures de réhabilitation psychologique et sociale permettant aux survivantes de retrouver leur capacité à participer pleinement à la vie sociale, économique et politique ainsi qu'aux processus décisionnels.

❖ Renforcer le rôle de la société civile et des organisations de femmes dans les processus de justice et de prise de décision

L'implication de la société civile, et en particulier des organisations de femmes, dans la **documentation des violations, le suivi des actions gouvernementales** et les activités de plaidoyer en faveur d'une représentation accrue des femmes dans les instances législatives et administratives contribue à renforcer la transparence et la redevabilité.

Cette participation permet également de promouvoir des politiques publiques plus justes, plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des femmes et des filles affectées par les conflits, les violences et les processus de transition.

4. Sécurité économique et droits des femmes

La sécurité économique constitue un élément fondamental de la mise en œuvre de l'Agenda FPS. L'autonomisation économique des femmes ne se limite pas à la création d'opportunités d'emploi ; elle implique également la réforme des politiques économiques, le renforcement des systèmes de protection sociale, l'élargissement de l'accès au financement et le soutien aux initiatives communautaires dirigées par des femmes, afin de garantir leur participation active aux processus de consolidation de la paix et de développement.

La sécurité économique est un pilier essentiel de l'Agenda FPS, car la participation effective des femmes aux processus de consolidation de la paix et de relèvement ne peut être réalisée sans justice économique et sans accès équitable aux ressources. La participation économique des femmes dépasse la seule question de l'emploi et englobe la réforme des cadres économiques et juridiques discriminatoires, le renforcement des systèmes de protection sociale, l'amélioration de l'accès aux mécanismes de financement ainsi que le soutien aux initiatives économiques dirigées par des femmes, en particulier dans les contextes touchés par les conflits et les crises.

La garantie des droits économiques des femmes exige également la reconnaissance du travail de soins non rémunéré comme une composante importante de l'économie. Elle suppose la création d'environnements de travail favorables aux femmes grâce à la mise à disposition de services de garde d'enfants, de moyens de transport sûrs et de mécanismes de protection contre les discriminations sur le lieu de travail. Elle nécessite également l'intégration d'une perspective de genre dans les politiques économiques, environnementales et de reconstruction.

Le renforcement de la participation des femmes aux processus de décision économique et législative, y compris dans les mécanismes de contrôle et de lutte contre la corruption, est indispensable pour construire des sociétés plus inclusives, plus équitables et plus résilientes.

Principales priorités identifiées sur la base des défis relevés, des échanges de bonnes pratiques et des leçons apprises

❖ Promouvoir la participation économique des femmes à travers des politiques de soutien

Cela implique de reconnaître le travail de soins non rémunéré comme une composante essentielle de l'économie et d'œuvrer à sa formalisation dans un cadre réglementé. Il s'agit également de développer des environnements de travail favorables aux femmes grâce à des **services de soutien adaptés**, de garantir des **lieux de travail sûrs et exempts de discrimination**, et de soutenir les coopératives de femmes.

❖ Renforcer la gouvernance, la protection sociale et le développement des capacités

Cette priorité comprend l'intégration de la **perspective de genre dans les politiques publiques**, le renforcement de la participation des femmes aux mécanismes de contrôle et de lutte contre la corruption, le développement de **systèmes de protection sociale inclusifs** ainsi que le renforcement des capacités des femmes, en particulier dans les situations de crise.

❖ Soutenir les initiatives économiques et les coopératives dirigées par des femmes

Les coopératives de femmes, les entreprises locales dirigées par des femmes et les initiatives économiques communautaires contribuent à renforcer **l'autonomie économique des femmes, leur résilience et leur participation** aux processus locaux de relèvement et de développement, **notamment dans les zones touchées par les conflits et les crises**.

❖ Renforcer la participation des femmes aux processus de décision économique

Garantir une participation effective des femmes aux mécanismes de gouvernance économique, aux processus législatifs, à la planification de la reconstruction et aux dispositifs de contrôle est indispensable pour construire des **systèmes économiques inclusifs et équitables**, capables de répondre aux besoins et aux priorités des femmes.

❖ Renforcer la résilience économique des femmes dans les contextes de conflit et de post-conflit

Les stratégies d'autonomisation économique doivent répondre aux besoins spécifiques des femmes touchées par les conflits, les déplacements forcés et les différentes formes de marginalisation. Cela implique de garantir leur **accès à l'emploi, aux systèmes de protection sociale, aux services financiers**, à la formation professionnelle ainsi qu'à des moyens de subsistance durables.

RECOMMANDATIONS

Tout au long des séances plénières, des ateliers et des discussions ouvertes qui ont suivi, un ensemble de recommandations transversales a été élaboré afin de renforcer et d'élargir la mise en œuvre de l'Agenda FPS aux niveaux communautaire, national et régional/international.

AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

1. Promouvoir la participation et le leadership des femmes dans la consolidation de la paix au niveau communautaire et la justice transitionnelle

Garantir la participation significative des femmes aux processus communautaires de consolidation de la paix, de médiation, de justice transitionnelle et de reconstruction, en particulier celles issues de groupes marginalisés et touchés par les conflits.

2. Investir dans des initiatives de prévention et de changement social à long terme

Développer les programmes communautaires de sensibilisation et de prévention visant à lutter contre les normes de genre néfastes, la culpabilisation des victimes et la VAWG, tout en impliquant les hommes, les jeunes et les leaders communautaires.

3. Étendre les services intégrés de protection et de soutien destinés aux femmes et aux filles

Renforcer les refuges, les services d'urgence ainsi que les mécanismes intégrés de soutien psychosocial, juridique et social destinés aux survivantes de la VAWG, tout en garantissant la confidentialité, la sécurité et une approche centrée sur les survivantes.

4. Renforcer les efforts communautaires de documentation et de redevabilité

Support women's organisations and local actors in documenting rights' violations, preserving evidence and producing data to strengthen accountability, advocacy and evidence-based policymaking.

5. Renforcer le rôle des femmes dans l'action climatique et la résilience environnementale des communautés

Soutenir les initiatives d'adaptation au changement climatique dirigées par des femmes, renforcer la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles et développer les capacités communautaires de préparation et de réponse aux crises environnementales, humanitaires et climatiques.

6. Renforcer la participation économique des femmes et la résilience locale

Soutenir les coopératives dirigées par des femmes, les initiatives économiques locales et les programmes de formation professionnelle qui renforcent l'autonomie économique des femmes, leur résilience et leur participation aux efforts locaux de relèvement.

AU NIVEAU NATIONAL

1. Institutionnaliser l'Agenda FPS au sein des politiques et des systèmes nationaux

Intégrer les principes de l'Agenda FPS dans les politiques de sécurité, de développement, de reconstruction, d'action humanitaire et de lutte contre le changement climatique à travers des PAN complets, des budgets dédiés, des mécanismes indépendants de suivi ainsi que des systèmes de collecte de données fondés sur une approche intersectionnelle.

2. Renforcer les mécanismes de coordination institutionnelle et de redevabilité

Associer les organisations de femmes aux structures nationales de coordination réunissant les gouvernements, les acteurs de la sécurité et la société civile afin de garantir la mise en œuvre, le suivi et la redevabilité.

3. Protéger les défenseuses des droits humains des femmes et renforcer les réponses à la CVAWG

Renforcer les mécanismes de sécurité numérique, de gestion des risques et de protection destinés aux défenseuses des droits humains des femmes, tout en développant les réponses communautaires à la violence facilitée par la technologie à travers des initiatives juridiques, psychosociales et de sensibilisation.

4. Réformer les cadres juridiques et politiques afin de garantir l'égalité de genre et la protection des droits

Aligner les législations nationales sur les normes internationales en maintenant et en renforçant la coopération avec les organisations féministes de la société civile afin d'améliorer les protections juridiques relatives à la VAWG, à la justice transitionnelle, aux droits du travail, à la violence numérique et aux discriminations.

5. Garantir un financement durable et un soutien aux organisations de femmes

Mettre en place des mécanismes nationaux de financement durables et transparents destinés à soutenir les organisations de femmes œuvrant dans les domaines de la consolidation de la paix, de la protection, de la justice et des droits des femmes.

6. Renforcer la participation des femmes à la consolidation de la paix, à la gouvernance et à la prise de décision

Promouvoir la participation effective et le leadership des femmes dans les processus politiques, les négociations de paix, la reconstruction, la gouvernance économique et les structures nationales de prise de décision.

7. Renforcer les systèmes nationaux de lutte contre la VAWG et la CVAWG

Améliorer les mécanismes juridiques, institutionnels et technologiques visant à prévenir et à combattre la VAWG, y compris la cyberviolence, en mettant en œuvre des mesures de protection et de redevabilité centrées sur les survivantes.

8. Intégrer la justice climatique dans les cadres nationaux relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité

Veiller à ce que les politiques d'adaptation au changement climatique, les politiques environnementales et les stratégies de reconstruction répondent aux besoins et aux vulnérabilités spécifiques des femmes vivant dans des communautés touchées par les conflits.

9. Élaborer des cadres de justice transitionnelle et de reconstruction sensibles au genre

Intégrer une perspective de genre dans les processus de justice transitionnelle, de redevabilité et de reconstruction, tout en garantissant la participation des femmes à la prise de décision économique et politique, leur accès à la justice ainsi que la protection des droits des survivantes.

10. Promouvoir des politiques économiques, des politiques de reconstruction et des systèmes de protection sociale sensibles au genre

Renforcer les droits économiques des femmes, leur inclusion financière, leur accès à la protection sociale ainsi que leur participation aux processus de relèvement économique, de création d'emplois et de reconstruction, en particulier dans les contextes de conflit et de post-conflit.

AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

1. Renforcer l'engagement international en faveur de l'institutionnalisation de l'Agenda FPS

Soutenir les États dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de cadres complets relatifs à l'Agenda FPS grâce à l'intégration structurelle des organisations féministes de la société civile et des organisations communautaires dirigées par des femmes, à l'assistance technique, à

l'utilisation d'indicateurs de performance et à la mise en place de mécanismes durables de mise en œuvre.

2. Renforcer les mécanismes internationaux de redevabilité et de suivi

Développer des cadres internationaux plus robustes permettant de suivre la mise en œuvre par les États de leurs engagements relatifs à l'Agenda FPS et d'évaluer l'impact réel de cette mise en œuvre sur la vie des femmes et des filles.

3. Réformer les modèles de financement internationaux afin de garantir la durabilité et l'appropriation locale

Promouvoir des mécanismes de financement flexibles, pluriannuels et adaptés aux contextes nationaux, qui privilégient la prévention et les impacts à long terme, tout en favorisant l'inclusion des organisations communautaires dirigées par des femmes.

4. Maintenir le soutien aux organisations et réseaux féministes et dirigés par des femmes

Assurer un soutien financier durable aux organisations féministes et aux organisations communautaires dirigées par des femmes ainsi qu'à leurs réseaux, en tant qu'acteurs essentiels de la protection, de la prévention, de la consolidation de la paix et de l'action humanitaire, afin de renforcer leur coordination et leur lien direct avec les femmes et les filles sur le terrain.

5. Soutenir les réseaux de femmes et les réseaux féministes afin de favoriser la solidarité et la coopération transfrontalières

Accorder un soutien financier durable aux réseaux régionaux et internationaux afin de renforcer la coopération et la solidarité au-delà des frontières et de pérenniser les communautés de pratique consacrées à l'Agenda FPS et à la lutte contre la VAWG.

6. Renforcer les réponses internationales à la TFGBV et à la CVAWG

Développer la coopération internationale, renforcer les cadres juridiques et établir des partenariats avec les entreprises technologiques afin de lutter contre la violence numérique, la cybercriminalité et les attaques visant les femmes et les défenseuses des droits humains des femmes.

7. Promouvoir la justice climatique et des réponses aux crises sensibles au genre

Orienter les financements et le soutien internationaux vers des politiques climatiques sensibles au genre, le renforcement de la résilience environnementale et des réponses humanitaires prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles.

8. Soutenir des processus de justice transitionnelle et de reconstruction sensibles au genre

Veiller à ce que l'appui international aux processus de justice transitionnelle et de reconstruction intègre la redevabilité pour la VAWG et les CRSV, garantisse la participation des femmes et adopte des approches centrées sur les survivantes.

9. Renforcer les normes internationales relatives aux données, à la documentation et à la préservation des preuves

Développer des normes et des mécanismes internationaux harmonisés pour la documentation des violations, la préservation des preuves et le renforcement de systèmes de données fiables relatifs à la VAWG et aux CRSV.



